

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Auvergne (2014-2017)

INTRODUCTION

Avec un pic de chômage des jeunes à 27,6 % en 2012, l'Auvergne est éligible à l'IEJ, et reçoit à ce titre une dotation totale de 21,3 M€^a. Dès 2014, cependant, le chômage des jeunes connaît une baisse significative, pour redescendre en dessous de la moyenne nationale. Sur la même période, le nombre de NEET passe de 21 100 à 13 700 (9,3 %)¹. L'Auvergne fait cependant face à une situation contrastée entre ses centres urbains et des territoires ruraux ou de montagne au sein desquels les freins à la mobilité tendent à éloigner durablement certains jeunes de l'emploi^b. La fragilité de l'emploi des jeunes et les disparités entre les hommes et les femmes sur cette tranche d'âge sont également des caractéristiques de l'emploi des jeunes Auvergnats^c.

Dans cette région, la DIRECCTE et le Conseil régional portent chacun des actions au titre de l'IEJ, la première sur le repérage, le second sur la formation professionnelle, et de façon partagée sur l'accompagnement vers l'insertion.

La mise en œuvre de l'IEJ en Auvergne s'est caractérisée par une programmation rapide. Au total, 30,6 M€ ont été programmés en 2014 et 2015 (volets régional et déconcentré) et 5,8 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 21,3 M€, pour un total de 12 336 jeunes participants (dont 65 % pour le volet central et 35 % sur le volet déconcentré + régional, voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Auvergne

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 11)
Dotation initiale		9,2 M€ ²	12,1 M€

¹ Voir la monographie de 2015 pour un portrait complet du territoire. Un changement dans les méthodes de calcul pourrait expliquer cette baisse significative du taux de chômage des jeunes en Auvergne sur la période concernée.

² Source : rapport 2015 et questionnaire Cour des Comptes sur l'IEJ. Pour la DIRECCTE, le Plan d'Action Régional fait état d'un total de 12,3 M€.

Programmation (% de la dotation initiale)		3,3 M€ (36 %)	27,3 ³ M€ (225 %)
Réalisation (% de la programmation)		1,4 M€ (51 %)	4,4 M€ (16 %)
Nombre de jeunes participants / nombre visé	8 221 / n.d	2 423 / n.d	2 046 / 5517

La présente monographie s’inscrit dans le cadre de l’évaluation d’impact de l’IEJ pour la période 2014-2017. Elle s’appuie sur des entretiens avec 10 personnes de la DIRECCTE, la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que l’exploitation des données relatives aux participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l’emploi des jeunes mises en œuvres par les autorités de gestion** et le rôle joué par l’IEJ dans leur formation; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l’IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l’IEJ a fait évoluer leurs pratiques; enfin, la dernière partie concerne **l’impact de l’IEJ dans le parcours des jeunes**. Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, nous trouvons une micro-étude de cas portant sur le projet de préparation à l’apprentissage de la mission locale du secteur de Cournon.

1. LES POLITIQUES D’INSERTION DES JEUNES ET L’IEJ EN AUVERGNE

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l’IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l’emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1. Quelles sont les politiques de l’emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil Régional entre 2013 et 2017 ?

Il s’agit d’identifier quelles sont les stratégies de la Région et de la DIRECCTE Auvergne dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent avec les autres politiques en faveur de l’emploi des jeunes.

³ Les données de programmation pour la Région Auvergne font état de 27,3 M€ programmés à fin 2017 (soit 225 % de son enveloppe initiale), pour le POR. Ces données transmises par la Région, correspondent aux montants des opérations du PRF (tous publics confondus, et non seulement le public NEET seul éligible aux crédits IEJ) mais aussi aux opérations issues des AP Région.

Les politiques de l'emploi des jeunes en Auvergne

La Région et la DIRECCTE ont chacun mis en place des politiques qui touchent à l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

1. La DIRECCTE traduit sur le territoire de l'Auvergne les orientations nationales sur l'emploi (Tableau 2 ci-dessous), suivant un certain nombre de principes formalisés dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi 2015-2017 (SRE), qui s'articule autour des axes suivants^d :
 - Amplifier, pour les consolider, la mobilisation des instruments supports de la politique nationale pour l'emploi en Auvergne ;
 - Favoriser l'effectivité de parcours d'insertion plus efficaces ;
 - Faire de l'emploi des jeunes et des seniors une priorité commune pour agir.

De son côté le Conseil régional, par ses compétences, conduit d'abord une politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage, précisée dans le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP). Dans ce document stratégique, la Région identifie plusieurs enjeux, dont une situation difficile pour les jeunes et les seniors face à l'emploi. Le contexte démographique d'une population en baisse et très contrastée selon les territoires, met en évidence pour la Région la « nécessité de retenir et former les jeunes Auvergnats ainsi que de permettre aux seniors de rester dans l'emploi ». Pour conduire cette politique, le Conseil Régional s'appuie sur son SPRF, mis en place en 2010, et son SPRO (2014) et l'identification de plusieurs axes stratégiques (cf. Encadré 1 ci-dessous). En 2016, la nouvelle Région Auvergne-Rhône Alpes lance par ailleurs son plan stratégique de l'apprentissage 2017-2021, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes – avec la volonté de faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes la « Région leader pour l'apprentissage ».

Tableau 2 : principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
Compétences	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
Dispositifs	Emplois d'avenir (fin 2014 : 1 650 emplois d'avenir et près de 3 400 jeunes	Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes

accompagnés par les missions locales depuis 2012) Contrats de génération Garantie Jeunes	Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis, accès à l'apprentissage, développeurs, « pack jeune adulte ») Accueil, information et orientation des jeunes
Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

L'insertion des jeunes est identifiée dès 2011 comme priorité commune dans le cadre du CPRDFP Auvergne, qui présente quatre enjeux clés portés par la Région, dont le premier est de « sécuriser les parcours de formation et contribuer à la continuité professionnelle », à destination notamment des jeunes en formation, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle^c, via des actions qui visent à lever les freins « périphériques » à la réalisation des projets de formation. Des dispositifs tels que le « Pack Jeune Adulte » sont par exemple mis en place dans ce cadre, visant à proposer aux jeunes, en particulier en formation, des solutions innovantes d'hébergement afin de favoriser la mobiliser et d'éviter les ruptures de parcours de formation.

Les autres axes stratégiques du CPRDFP concernent : le renforcement du service public régional de formation, sur l'ensemble du territoire et auprès des publics les plus fragiles : E2C, formations aux savoirs de base, ateliers multisectoriels... ; la recherche de complémentarité entre les acteurs et enfin la réponse aux enjeux économiques du territoire, via l'accompagnement des Auvergnats dans les métiers d'avenir.

Le CPRDFOP de la Région Auvergne-Rhône Alpes est quant à lui encore en cours d'élaboration à cette heure.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE et IEJ

Historiquement et financièrement, le FSE reste le principal fonds européen pour les politiques de l'emploi des jeunes, tant au niveau du Conseil régional que de la DIRECCTE.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE	POR FEDER-FSE
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 7 : Formation tout au long de la vie pour une mise à niveau des aptitudes et connaissances des actifs
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...]	Enjeux de formation tout au long de la vie pour une mise à niveau des aptitudes et des connaissances des actifs. Au regard des chiffres, l'enjeu majeur pour l'Auvergne est de mobiliser des crédits

	Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	pour la formation pour permettre à tous les Auvergnats d'intégrer durablement le marché du travail.
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	OT 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie OS 1 - Augmenter le niveau de qualification des apprentis et des demandeurs d'emploi dans le cadre de parcours de formation pour favoriser leur intégration dans le marché du travail
<i>Montant</i>	45,8 M€ (PON FSE Auvergne ^d)	Axe 7 : 21,1 M€ (8,24 % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle du repérage et de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle de la préparation et de la qualification.

L'IEJ et ses lignes de partage

En comparaison, le PON IEJ (9,2 M€ en Auvergne, soit 3 % du total FSE-IEJ pour le volet déconcentré) et l'axe 11 du POR (12,1 M€, soit 4,7 % du POR) visent plus spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

Pour la région Auvergne, les lignes de partage pour l'IEJ négociées sont les suivantes⁸ : La DIRECCTE intervient sur le volet repérage des jeunes NEET, l'accompagnement renforcé et personnalisé et l'acquisition de compétences par la mise en situation professionnelle. Le Conseil régional quant à lui intervient comme pilote sur le volet « Accroître le nombre de NEET qui accèdent à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ».

Ces lignes de partage correspondent aux prérogatives de la DIRECCTE et de la Région, elles préexistaient en effet à la mise en place de l'IEJ et sont perçues par les acteurs interrogés comme claires et pragmatiques.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Auvergne

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 11 : Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes NEET peu ou pas qualifiés
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OT : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre OS : Accroître le nombre de NEET qui accède à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage
<i>Actions prévues</i>	Repérage (budget prévisionnel : 4 M€) Actions d'accompagnement renforcé (5 M€) Acquisition de compétences par la mise en situation professionnelle (3 M€) Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions collectives et de formation de remise à niveau préparatoire à l'emploi ou à la qualification des jeunes NEET (E2C), actions de formation qualifiante / certifiante en faveur des NEET, actions favorisant l'élaboration d'un projet professionnel pour les jeunes éloignés de l'emploi, appui à l'entrepreneuriat, la reprise / création d'entreprise, actions préparatoires à l'entrée en apprentissage, dispositifs expérimentaux de raccrochage scolaire

En termes de gouvernance, un comité régional de programmation est mis en place sur le périmètre FEDER, FSE, FEADER afin de faciliter la sélection des opérations, sur la base d'avis techniques et financiers opérés par les services instructeurs. La DIRECCTE et la Région ont par ailleurs mis en place des échanges réguliers sur la gouvernance des fonds, mais également des pré-comités techniques réunissant les services FSE de la Région et de la DIRECCTE avant chaque comité de programmation.

Mise en œuvre de l'IEJ en Auvergne

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif (Tableau 5 ci-dessous) ?

2. La DIRECCTE Auvergne met en œuvre le volet déconcentré du PON dont elle a la charge à travers deux appels à projets, émis en septembre 2014 et avril 2015, précisant initialement que l'Auvergne est éligible pour ces deux seules années. Les deux AP concernent des actions spécifiques en faveur des NEET, avec une volonté de donner une plus grande ampleur aux actions existantes, et soutiennent l'innovation. Le premier AP est initialement adressé aux ML, déjà présentes sur les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes, et qui sont en phase d'expérimentation de la Garantie Jeune lors du lancement de l'IEJ ;
3. La Région a fait le choix de son côté de positionner 80 % des crédits sur l'ensemble des actions du PRF (auparavant financé uniquement par le FSE), dans un objectif de programmation rapide. En janvier 2015, la Région a lancé en complément plusieurs AP sur les sujets du pré-apprentissage, de l'entrepreneuriat et de la formation professionnelle. Le recours à des AP est un élément nouveau dans la démarche de la Région, même si les thématiques faisaient déjà partie du périmètre de compétence de la région, sous financement FSE.

Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Auvergne

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Plan initial</i>	Appels à projets	Programmation sur actions existantes (PRF)
<i>Mise en œuvre effective</i>	2 AP (2014, 2015) 2014 : Appel à projet 2014 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi - Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » 2015 : Appel à projet 2015 - Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi - Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie »	2014 : affectation à des actions existantes PRF 2015 : lancement de trois AP thématiques : 4. Pré-apprentissage 2015 5. Entrepreneuriat 2015 6. Formation professionnelle 2015 (formation hors accord cadre du Conseil Régional d'Auvergne)

Pour encourager les opérateurs à présenter des projets, la DIRECCTE et la Région ont engagé des actions de communication et de publicité. De son côté, la DIRECCTE a publié au moment de la réunion de lancement (septembre 2014) un document de

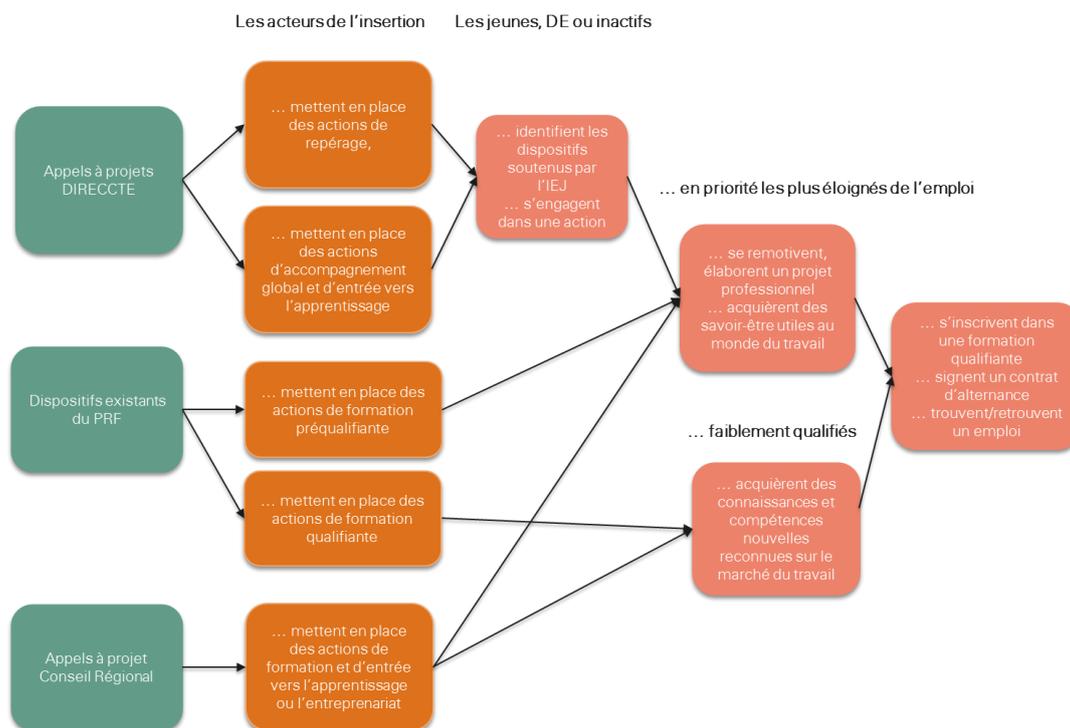
questions – réponses réunissant les principales informations relatives à l'IEJ et à ses modalités, visant notamment à clarifier les « lignes de partage » entre les opérateurs et les risques de double financement. Un soutien spécifique, appuyé par l'Association régionale des missions locales (ARML), a par ailleurs été apporté par le recours à un cabinet de prestataires afin d'accompagner les ML dans le montage de leur dossier.

Côté DIRECCTE, les interlocuteurs rencontrés identifient un temps de latence avant que la mise en œuvre du programme ne puisse s'engager opérationnellement au niveau territorial. Le 1^{er} AP côté DIRECCTE a été lancé en novembre 2014, et le second avec une échéance à mi-octobre 2015.

Côté Région, hormis la programmation sur des actions PRF existantes, les trois AP ont été lancés en janvier 2015, avec délai de réponse rapide au 15 février 2015. Cette mise en œuvre a été perçue comme compliquée par les AG, entre la volonté d'une part de programmer rapidement, et un certain nombre d'incertitudes relatives notamment aux règles à appliquer, aux lignes de partage, à l'articulation avec la GJ expérimentée au même moment sur le territoire.

Au total, la théorie du changement pour l'IEJ en Auvergne peut être synthétisée de la façon suivante :

Figure 1 : logique d'intervention de l'IEJ en Auvergne



1.2. Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Auvergne ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

Le Président de région René Souchon s'était fortement engagé dès 2010 sur la thématique de la jeunesse, déclarée « grande cause régionale^h ». Le principal enjeu pour la Région cependant n'est pas tant lié à l'emploi qu'à la démographie : le territoire cherche à maintenir ses jeunes sur le territoire. En 2013, la Région engage 7,6 M€ dans le « Pack Jeune Adulte », qui vise essentiellement à favoriser l'autonomie des jeunes en répondant à un certain nombre de « besoins essentiels » : se déplacer, se soigner, se loger, payer des frais de scolarité, etc.

Dès lors, même si les acteurs régionaux ont vu dans l'IEJ une opportunité de financement, elle ne rentrait pas vraiment dans la vision du territoire portée par les élus, et ceux-ci ne sont pas, à notre connaissance, exprimés publiquement à son sujet.

Au niveau de l'État, le préfet de Région a fortement porté le dispositif des emplois d'avenirⁱ ainsi que les plateformes d'insertion, qui visaient dès 2012 les jeunes décrocheurs de 16 ans sans solution. Le portage politique des dispositifs liés à

l'insertion des jeunes était donc déjà présent au niveau de l'État avant la mise en œuvre de l'IEJ, l'IEJ ayant par la suite été surtout porté par les services de la DIRECCTE, d'après les interlocuteurs rencontrés.

L'IEJ permet-il de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Auvergne ?

La dotation régionale FSE/IEJ représente l'équivalent de 4 % du budget moyen de la Région Auvergne dédié à la formation et à l'apprentissage⁴ sur 2014 et 2015, alors que l'axe 7 du POR FEDER FSE en représente moins de 3 %. L'IEJ représente donc une capacité de financement sur le budget régional de formation, sur lequel la Région a choisi de positionner 80 % de ses crédits à travers le PRF (pas de dispositifs spécifiques). Celui-ci était auparavant financé par le FSE : aussi, il est probable que l'IEJ a renforcé les marges de manœuvre de la Région sur le FSE (qui peut également financer des actions en direction des jeunes), mais elle ne modifie pas les budgets affectés au PRF.

Côté DIRECCTE, la dotation IEJ représente une somme de 9,2 M€, pour une dotation FSE globale de 47,8 M€, soit près de 20 % supplémentaires. La DIRECCTE a cherché à affecter ces montants à des actions nouvelles en direction des jeunes NEET.

L'IEJ a-t-elle changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

Eu égard aux points développés ci-dessus, il y a peu d'indices que l'IEJ puisse avoir eu des conséquences sur les politiques d'insertion des jeunes de la part des AG.

Comme évoqué précédemment, la Région considère la thématique de la jeunesse sous l'angle plus large du maintien sur le territoire et de l'autonomie, et pas de l'emploi des jeunes en particulier. Il n'est pas possible non plus de vérifier si la stratégie de la Région a évolué pour prendre en compte des concepts de l'IEJ, car le CPRDFOP 2016-2022 est en cours de préparation pour la région Auvergne-Rhône Alpes^l. De plus, la fusion avec Rhône-Alpes, qui avait une stratégie très forte également sur ces questions, complique la traçabilité de l'IEJ dans la politique jeunesse de la nouvelle région. À titre d'illustration, un rapport du CESER^k Auvergne-Rhône Alpes du 26 septembre 2017 sur l'insertion des jeunes par l'emploi souligne l'enjeu fort de la lutte

⁴ En Auvergne, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 102,4 M€ (115 M€ en 2014 et 89,8 M€ en 2015, montants 2016 et 2017 disponibles uniquement disponible pour Auvergne-Rhône-Alpes – Budgets primitifs respectifs). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 4 % de ce budget. Le FSE est mis en œuvre, entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 2,9 %. (L'axe 7 est soutenu par les fonds européens à hauteur de 21,1 M€ et l'axe 11 (IEJ) 12,1 M€ - POR Auvergne)

contre le décrochage scolaire, mais ne semble pas reprendre les concepts de NEET ou de solution, introduits par l'IEJ – qui n'y est pas mentionné.

De même, au niveau de la DIRECCTE, nous n'avons pas trouvé mention, dans ses documents stratégiques (notamment la stratégie régionale de l'emploi), de la notion de NEET.

IEJ

Pour nos interlocuteurs en Région, le concept de NEET est apparu compatible avec la catégorie déjà identifiée de jeunes demandeurs d'emploi présents dans les dispositifs de formation du PRF. Les opérations en cours au moment du lancement de l'IEJ étant régies par un cahier des charges antérieur, elles ne pouvaient cibler spécifiquement les NEET (qui ne sont pas obligatoirement demandeurs d'emploi), mais les appels à projet ont pu le faire – sur un périmètre plus restreint.

De son côté, la DIRECCTE Auvergne a cherché à développer des actions nouvelles autour du concept de NEET, par exemple des actions en direction de nouvelles catégories de jeunes (jeunes diplômés du secteur de l'économie sociale et solidaire, jeunes décrocheurs très éloignés de l'emploi, décrocheurs de l'apprentissage...). Cet objectif a surtout été recherché via le second AP, le premier ayant majoritairement visé les ML sur des dispositifs proches de leurs actions habituelles – même si les projets ont été spécifiquement montés pour l'IEJ (voir partie suivante).

Sur la question du repérage des jeunes NEET, la DIRECCTE a impulsé la nécessité d'aller chercher les jeunes au-delà des prescripteurs traditionnels (antennes des ML pour atteindre les jeunes connaissant des difficultés de mobilité, renforcement du GIP Auvergne et les plateformes de repérage). Cependant, les plateformes de repérage qui ont été mobilisées préexistaient à l'IEJ, avec un financement FSE.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?

L'aspect de sécurisation de la programmation et des opérations a été prépondérant dans la stratégie mise en place par la DIRECCTE selon nos interlocuteurs, compte tenu de la volonté de programmer sur un délai ramassé de 2 ans, et de la perspective des contrôles. La sécurisation vise à la fois à identifier un nombre suffisant de projets mais aussi une dimension juridique, pour que les dépenses soient assurées de passer positivement les contrôles en fin de parcours. La DIRECCTE explique de cette façon son choix de se concentrer sur des acteurs existants dans un premier temps, pour évoluer ensuite sur de nouveaux acteurs ou de nouveaux dispositifs dans le 2nd AP uniquement.

Côté Région, la situation est similaire, puisque la stratégie initiale de programmation sur des actions relevant du PRF a été dans le sens d'une programmation importante dès 2014. En revanche, la sécurisation de la justification des profils NEET s'est révélée plus complexe du fait de l'absence de ciblage préalable sur les NEET par les actions

de formation existantes, et selon les acteurs, d'une rareté relative des profils NEET sur le territoire, rendant ainsi l'issue incertaine quant à l'éligibilité des profils.

Il est à noter que les autorités de gestion ont intégré la consigne d'une programmation possible sur les seules années 2014 et 2015. La Région a donc arrêté de programmer des crédits IEJ au 31 décembre 2015, même si les phases d'instruction et de réalisation effective des opérations se sont poursuivies au-delà de cette date.

L'annonce d'une prolongation de l'IEJ, en vue de la consommation du reliquat pour 2016 semble avoir surpris les AG et conduit la Région à reprogrammer sur des opérations PRF en 2016. La relance d'un nouvel AP a été envisagée, mais écartée faute de temps. À noter que sur la nouvelle programmation, la Région a complètement arrêté la programmation de crédits IEJ sur du PRF, pour les consacrer à des projets ad hoc, probablement en raison des problèmes de programmation rencontrés.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Auvergne ?

La DIRECCTE Auvergne et la Région ont selon les personnes interrogées l'habitude de travailler ensemble, notamment sur la thématique de l'insertion des jeunes. La signature du Plan d'action régional (PAR) est la concrétisation de ces lignes de partage, dans la continuité des relations existantes – il ne semble pas que l'IEJ ait amplifié cette dynamique existante.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de la jeunesse, la première centrée sur l'emploi, la seconde sur la jeunesse plus généralement.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE devait intervenir en tant que pilote sur le volet du repérage, et sur l'accompagnement et la formation-insertion via la mise en situation professionnelle. La Région intervient comme pilote sur le volet d'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage.
3. La DIRECCTE a fonctionné par AP dès le lancement (septembre 2014), la Région ayant attendu janvier 2015, et une première vague de programmation exclusivement sur le PRF en 2014.
4. La mise en œuvre a été rapide, mais perçue par les AG comme complexe au démarrage, avec un temps raccourci d'appropriation des concepts de l'IEJ et un volume de programmation important au regard des délais accordés.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas réellement d'influence sur la politique régionale de l'emploi des jeunes, qui s'articule autour d'une stratégie régionale propre, concertée entre les AG. Les axes stratégiques poursuivis par les AG semblent toutefois compatibles avec l'IEJ, mais l'IEJ ne semble pas en représenter la cause pour autant.
6. L'IEJ représente une enveloppe significative au regard des budgets des AG. Côté Région, elle vient d'abord en remplacement du FSE sans modifier le budget global du PRF, mais elle a aussi permis d'expérimenter le recours à l'AP sur des thématiques existantes.

7. Côté État, la DIRECCTE a soutenu des actions spécifiques en direction des NEET, via des acteurs connus dans un premier temps, en visant en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi.
8. Les délais rapides de programmation ont été perçus comme un frein à l'innovation, le ciblage d'acteurs nouveaux n'ayant pu se réaliser que via le second appel à projet.
9. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes, déjà perçue comme robuste et coopérative en Auvergne.

2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1. La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet

Les AG ont plutôt rencontré un bon niveau de succès sur leurs AP émis en 2014 et en 2015 (Tableau 6 ci-dessous). Ce qui a été favorisé, côté DIRECCTE, par le choix de cibler le repérage pour le diagnostic partenarial et les parcours d'accompagnement innovants. Les actions conduites auprès des ML ont été suivies d'une forte mobilisation : ainsi, toutes les ML sauf 2 ont répondu⁵, et aucun projet reçu n'a été jugé irrecevable⁶.

Au niveau de la Région, les appels à projet ont été lancés dans un délai court (1 mois, de janvier à février 2015), avec une enveloppe prédéterminée pour chacune des thématiques, et un ciblage des porteurs possibles. L'AP préapprentissage est celui qui a remporté le plus de succès selon l'AG et représente le plus fort potentiel de développement, notamment parmi les ML, qui ont investi le champ du préapprentissage et accéléré leur participation aux appels à projets. Sur les 11 opérations programmées, 7 l'ont été à la suite du premier appel à projet début 2015. Suite au nouvel appel à projet de 2017, 4 ML se sont positionnées à nouveau sur ce type d'opérations.

Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIRECCTE	Conseil régional
Projets retenus / recevables (nombre)	35 projets retenus / 37 2 projets déprogrammés	- PRF : 166 opérations de formation - Formation hors marché CRA : 8 opérations - Préapprentissage : 11 opérations

⁵ Les deux ML du Cantal n'ont pas souhaité se positionner, a priori par crainte des contraintes réglementaires liées au FSE.

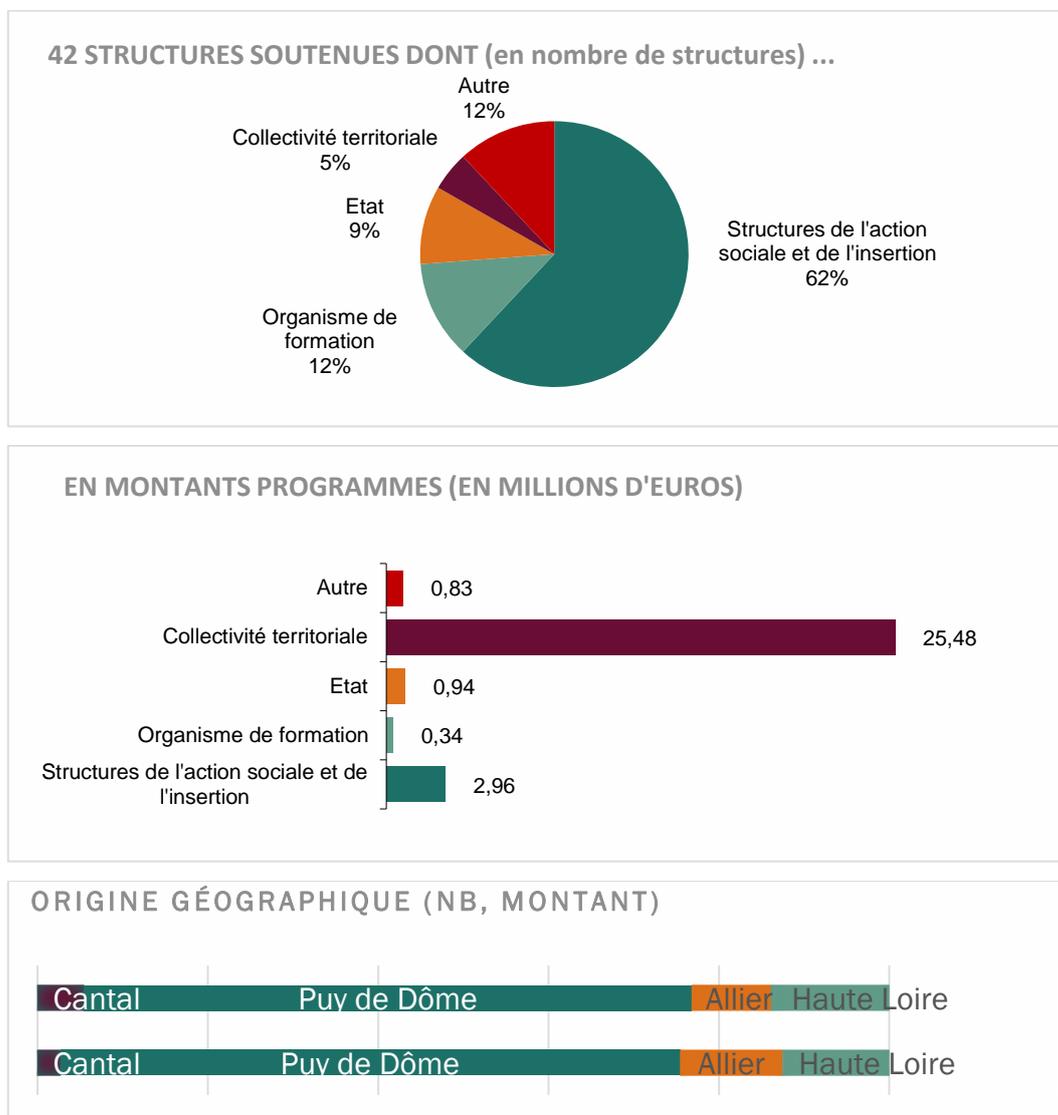
⁶ L'appui de l'ARML a principalement porté sur les aspects de sécurisation juridique (ex : utilisation des forfaits, simulations, dépôt dans ma démarche FSE), les AG ayant laissé le champ libre aux opérateurs dans la construction du contenu de leur projet, dès lors qu'il s'inscrivait dans les critères d'éligibilité énoncés.

	2 projets abandonnés (au moment du dépôt)	- Création / reprise d'entreprise par des NEET : 7 opérations
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	Projets conventionnés : 3,3 M€	<ul style="list-style-type: none"> - PRF : coût total éligible : 34 M€ (27,3 M€ programmés) - Formation hors marché CRA : 1,1 M€ - Préapprentissage : 926 K€ - Création / reprise d'entreprise par des NEET : 650 K€
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	36 %	<ul style="list-style-type: none"> - Formation hors marché CRA : 900 K€ - Préapprentissage : 600 K€ - Création / reprise d'entreprise par des NEET : 100 K€

La Région a également positionné une masse importante de crédits sur des formations du PRF. Ces opérations ciblent les demandeurs d'emploi, comptant parmi eux des profils NEET. La programmation s'est opérée sur des opérations couvrant la période allant de début 2014 à mars 2017 pour un montant total UE programmé de 27,3 M€ et 4 330 participants en cible, soit 265 % de l'enveloppe initiale.

Qui sont les porteurs retenus ?

Figure 2 : Les structures retenues⁷



Encadré 2 : note méthodologique concernant les actions financées par la Région.

Les 166 opérations du PRF ont pour service bénéficiaire le Conseil Régional d'Auvergne, elles sont toutes regroupées sous la catégorie « Collectivité territoriale ». Elles concernent 23 organismes, principalement des organismes de formation (A titre d'illustration, on peut citer

⁷ La catégorie « Autres » regroupe : l'Agence Régionale pour le Développement des territoires d'Auvergne (2 opérations, POR), la CCI de Moulins Vichy (1 opération, POR), les CMA de Haute-Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme (5 opérations, PON), l'Institut de Travail social de la Région Auvergne (ITSRA), l'Espace Info Jeunes Auvergne et la Communauté d'agglomérations Vichy Val d'Allier (1 opération, POR). L'origine géographique d'une structure dépend de la localisation de son antenne principale.

l'AFPA : 14 opérations, AFORMAC, AFPI, AFT IFTIM : 5 opérations chacun), des établissements publics (CCI Moulins, CRCI Auvergne), le GIP Auvergne (51 opérations).

Par ailleurs, le Conseil Régional d'Auvergne a programmé 25,4 M€ pour 12,1 M€ de dotation initiale sur 166 opérations du PRF (parmi elles, 9 opérations ont un montant programmé à 0) et 1,8 M€ sur les autres opérations relevant de leurs 3 appels à projet.

Les acteurs viennent de tous les départements auvergnats. À noter que dans la Figure 2 ci-dessus, les structures d'ampleur régionale telles que l'AFPA et l'AFORMAC, qui ont des antennes sur tout le territoire, ont été positionnés par défaut dans le Puy de Dôme.

Les structures de l'action sociale et de l'insertion (associations, ML), ainsi que les organismes de formation sont les principaux bénéficiaires en nombre, mais pas en montant :

7. Les premières concentrent en tout 2,96 M€ (PON et POR confondus - hors PRF), soit moins de 19 % de l'enveloppe globale programmée en Auvergne⁸ ;
8. Côté montants programmés, le principal bénéficiaire est le CR Auvergne (25 M€ programmés sur le PRF régional). Dans ce cadre, sont financés indirectement le GIP Auvergne (24 % des montants programmés), l'AFPA (24 %) et des organismes de formation (19 %)⁹.

De fait, le retour des ML a été très bon sur le 1^{er} AP DIRECCTE, et celui d'autres types de structures moindre qu'espéré par l'AG, qui avait ouvert le 1^{er} AP à un panel plus large de structures¹⁰ : sur les 19 projets initialement présentés, 16 le sont par des ML¹¹. L'AP de 2015 a quant à lui permis d'ouvrir à d'autres acteurs, tels que des Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). À cet effet, d'autres acteurs que la DIRECCTE ont pu jouer un rôle dans la mobilisation des acteurs, et notamment la CRMA et son service formation et apprentissage.

Côté Région, les AP thématiques ont quant à eux permis de mobiliser d'autres acteurs : sur les 26 opérations lancées en réponse aux appels à projet, 10 sont portées par des ML, 2 par l'Agence Régionale de Développement Territoire d'Auvergne, 4

⁸ Si l'on considère l'enveloppe programmée comme les 3,3 M€ de programmation DIRECCTE et l'enveloppe initiale de la Région : 12,1 M€ (en raison de la surprogrammation PRF).

⁹ ADELFA, AFOEMA, IFI 03, ADELFA, AFORMA, Formation Toitures, IFI 03, EPLEFPA de Brioude Bonnefont, CREPS Vichy Auvergne, EPLEFPA des Combrailles, CMA Auvergne.

¹⁰ ML, Chambres consulaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, GIP de l'Éducation Nationale, structures et les opérateurs de l'insertion intervenant auprès des jeunes répondants aux caractéristiques définies au paragraphe IV - 1^{er} AP, page 9

¹¹ 2 projets ont été déposés par le GIP Auvergne et 2 par la CMA de Haute-Loire et l'Espace info jeune Auvergne.

par des CFA, 1 par le GIP ainsi que des acteurs spécialisés (Institut de travail social, CREFAD, Appuy Créateur...) et des organismes de formation.

Projets soutenus

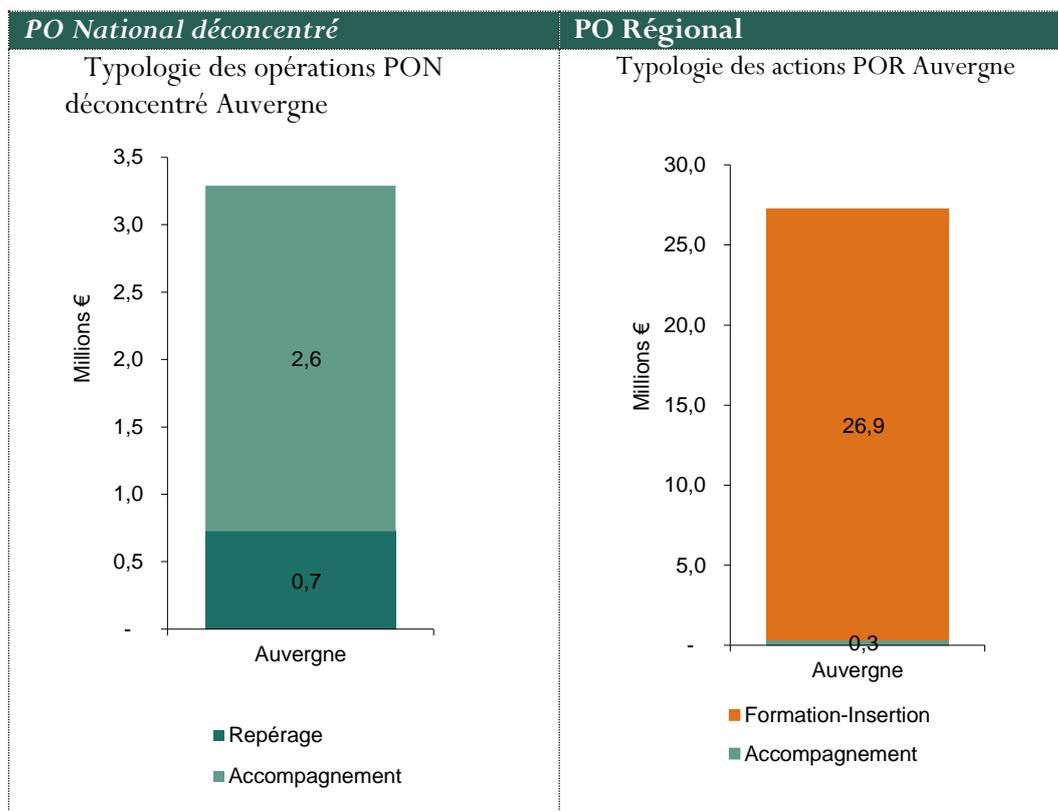
En Auvergne, environ 2 % des montants programmés relèvent in fine du repérage¹², 9,5 % de l'accompagnement¹³ et 88 % de la formation insertion¹⁴ (Figure 3 ci-dessous).

¹² Montant programmés sur des opérations du GIP Auvergne par la DIRECCTE

¹³ Total Accompagnement ML, associations et autres acteurs, tels que les Chambres des Métiers et de l'Artisanat sur le PON déconcentré Auvergne et le POR

¹⁴ Total des montants programmés sur les opérations du PRF (dans l'enveloppe initiale) et des opérations relevant des 3 appels à projet du POR

Figure 3 : répartition des opérations soutenues (en montants UE programmés)



REPERAGE (DIRECCTE)

Le repérage est traité de différentes façons en Auvergne :

9. Des actions spécifiques portées par le GIP Auvergne, et qui s’adressent aux jeunes décrocheurs scolaires, en lien avec la MLDS et les Plateformes de suivi et d’appui aux décrocheurs (PSAD). Elles s’adressent prioritairement aux jeunes décrocheurs en situation de non recours afin de leur proposer des solutions collectives ou individuelles (198 K€ programmés pour 2014-2015 et 528 K€ pour 2015-2017, 1 691 jeunes visés au total, voir Encadré 3 ci-dessous).
10. Une recherche active de jeunes NEET par les ML et leurs antennes rurales, qui cherchent à atteindre des NEET non connus en partenariat avec les communautés de communes et les CVE (cellules de veille éducatives), puis à leur proposer une solution d’accompagnement (ex : Nouvel élan pour les jeunes NEET en territoire rural - Mission Locale du Livradois-Forez, 68 K€)
11. Enfin, certains projets mettent en place une démarche partenariale avec les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire : les projets « Favoriser l’insertion durable des jeunes NEET par l’emploi dans les métiers de l’Artisanat » (90 K€ en moyenne pour chaque CMA, 100 jeunes visés en

moyenne¹⁵) portés par les CMA départementales, mettent l'accent sur le décrochage scolaire et l'apprentissage : les opérations comportent une phase de repérage dans une démarche partenariale avec la MLDS et le rectorat. Cette démarche permet la détection des profils, puis la proposition d'un accompagnement au jeune en situation de décrochage, afin de lui permettre d'intégrer un apprentissage.

Selon l'AG, la volonté de mettre l'accent sur le repérage est présente depuis le démarrage, mais ce type de dispositif apparaît plus compliqué à réaliser et à justifier. Les opérateurs et en particulier les ML ont compris l'intérêt de trouver les jeunes qui ne viennent pas spontanément chez eux, et ont donc cherché à mettre l'accent et des moyens sur les problématiques d'isolement, de manque de mobilité.

Encadré 3 : Les actions de repérage du GIP

Les deux actions portées par la GIP Auvergne ont couvert plusieurs dimensions, aux frontières du repérage et de l'accompagnement :

12. Les actions finançant les plateformes d'insertion, qui existaient déjà avant l'IEJ et bénéficiaient de crédits FSE : l'Auvergne compte 12 plateformes, dont 11 cofinancées par l'IEJ
13. La mise en place d'un accompagnement psychologique au sein des plateformes
14. La mise en place d'un assistant dédié au sein des PSAD, en charge de contacter directement 150 jeunes,
15. Le chantier-école, qui vise à mobiliser les jeunes décrocheurs repérés autour d'un projet de réhabilitation

ACCOMPAGNEMENT (DIRECCTE)

La plupart des actions du portefeuille de projets DIRECCTE relève de l'accompagnement. La principale clé d'entrée de ces dispositifs est généralement l'éloignement de l'emploi, avec une distinction entre des jeunes ayant déjà un projet professionnel et ceux pour lequel il faut le bâtir, l'âge des NEET ciblés pouvant avoir un impact fort sur ce critère.

Les actions, notamment celles portées par les ML, consistent ainsi dans un accompagnement plus intensif, diversifié (alternance de rencontres individuelles, réunions collectives), la mise en situation professionnelle ou sociale (possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif), et la préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à

¹⁵ D'après les interlocuteurs rencontrés, la première vague de programmation concernait une centaine de jeunes, cet objectif se révélant difficile à atteindre. Pour la CMA 63 notamment, cet objectif a été revu à la baisse, avec une programmation sur la dernière opération à 39 K€.

l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.) L'accompagnement renforcé se manifeste notamment par le nombre plus réduit de jeunes suivis par un conseiller.

La structure générale des actions d'accompagnement se décompose en trois phases successives :

16. Diagnostic ou repérage
17. Accompagnement renforcé
18. Mise en situation professionnelle (immersion, PMSMP...)

La plupart de ces actions visent l'ensemble des NEET au regard de l'éloignement de l'emploi, mais un certain nombre d'actions concerne des publics spécifiques. Il s'agit notamment de :

19. Certaines opérations spécifiquement liées à des territoires et à la problématique de la ruralité : projet « rural booster » porté par la mission locale Avenir Jeunes de Montluçon (85 K€, 40 jeunes visés), ou le projet « J'apprends l'entreprise » porté par la ML du Livradois-Forez (74 K€ programmés, 25 jeunes visés) ;
20. Le projet « Les acteurs de l'ESS et les territoires d'Auvergne mobilisés pour rapprocher les jeunes NEET de l'emploi », porté par le Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires (CREDIS, 405 K€ programmés au total, dont 91 K€ et 40 jeunes visés par la première opération¹⁶), a proposé un accompagnement dédié aux jeunes diplômés de l'ESS rencontrant des difficultés dans la recherche d'un emploi, s'appuyant sur son réseau dense d'organismes de l'ESS en Auvergne ;
21. Le projet porté par l'association ALTERIS, qui propose à des jeunes en situation de vulnérabilité des parcours de socialisation et de mobilisation autour de projets manuels concrets via ses ateliers sectoriels (164 K€, 68 jeunes visés).

À noter qu'un projet visait les personnes en situation de handicap, mais qu'il a été ensuite déprogrammé¹⁷.

FORMATION-INSERTION

Côté Région, les appels à projet ont permis de diversifier l'offre d'accompagnement vers l'insertion à destination des NEET, en proposant :

¹⁶ L'information sur le nombre de jeunes visés par la 2ème opération n'est pas disponible dans l'extraction de la base ma démarche FSE

¹⁷ « Favoriser l'égalité des chances vers l'emploi de jeunes NEET en situation de handicap et accompagner des jeunes NEET valides vers le secteur de l'aide à la personne » porté par l'association Handi-Sup Auvergne (60 K€, nombre de jeunes visés non précisé).

22. Pour le préapprentissage, des actions dédiées sur les territoires du Puy-en-Velay, d'Yssingaux, de Brioude, Saint Flour, Cournon, Avermes, Bellerive-sur-Allier, Massiac, Bains et Clermont-Ferrand, et portées principalement par les ML. Celles-ci accompagnent le jeune vers la signature d'un contrat d'apprentissage, en travaillant avec lui à l'élaboration d'un projet professionnel et en l'appuyant dans les démarches d'accès à l'apprentissage (au total, les opérations portées par les différents opérateurs représentent 657 K€, 718 jeunes visés)¹⁸ ;
23. Pour la reprise / création d'entreprise, des actions de sensibilisation puis d'accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat, adaptées spécifiquement au public jeune (437 K€, 236 jeunes visés).

En ce qui concerne la formation-insertion, les dispositifs concernés sont ceux de la Région, qui couvrent le champ de la formation via le PRF (marchés de formation professionnelle) mais aussi dans une moindre mesure, des formations spécifiquement conçues pour les jeunes NEET, via l'appel à projet dédié.

Au titre du PRF :

24. 60 opérations relèvent du préqualifiant, sous forme d'ateliers sectoriels : cuisine et service, bois, bâtiment, sanitaire et social et industrie. Ces opérations sont principalement portées par le GIP, les OF et les CCI ;
25. 74 opérations portent sur des formations qualifiantes / certifiantes dans différents domaines¹⁹ ;
26. 8 opérations relèvent de l'accompagnement à l'installation agricole ou agri-rurale ou la formation de salarié agricole, portées par les CFPPA ;

Les formations hors accord cadre du Conseil régional relèvent de parcours préqualifiants, visant l'acquisition de savoirs de base²⁰. Ces 8 opérations sont portées

¹⁸ À titre d'illustration, le projet « SWAG apprentissage » est financé sur le POR et conduit par la ML du secteur de Cournon (39 K€, 60 jeunes visés), avec un accompagnement en trois phases, vers la signature d'un contrat d'apprentissage. Le public est jeune (16-17 ans), très éloigné de l'emploi et souvent dans des situations familiales et sociales complexes. Le projet a été mis en place spécialement pour l'IEJ, dans sa dimension d'accompagnement plus personnalisé. La ML de Cournon porte également d'autres projets, sur des financements DIRECCTE.

¹⁹ Notamment l'animation (activités équestres, loisirs petite enfance, animateur sportif, encadrant d'activités aquatiques), le BTP (menuisier, poseur, agenceur, couvreur, soudure et tuyauterie industrielle, charpentier), les services (accueil, agent thermal, agent de sécurité) ou encore des formations d'ouvrier qualifié (textile et cuir, électricité, industries graphiques).

²⁰ Action expérimentale pour l'emploi des jeunes dans le secteur social et médico-social en Auvergne, Parcours pré-qualifiant métiers transport et logistique, SIL (Spécialité d'Initiative Locale) Collaborateur d'exploitant agricole en Polyculture Élevage, Chantier école formation « Métiers de l'animation socio-culturelle, du sport et de la médiation sociale », Lycée de la nouvelle chance.

par les mêmes acteurs que les actions du PRF, et visent 225 participants au total, contre 4338 au total visés par le PRF.

Pour la formation hors CRA : il s'agit de parcours de formation qualifiants / préqualifiants ciblés sur les NEET et leurs besoins spécifiques. On identifie par exemple des formations axées sur l'acquisition des savoirs de base nécessaires à la tenue d'un poste de travail ou à l'entrée en pré-qualification ou en qualification, notamment des jeunes d'origine ultra-marine, portées par la Communauté de commune de Vichy Val d'Allier (37 K€, 50 jeunes visés) ou le Lycée de la nouvelle chance (83 K€, 40 jeunes visés) ;

Mise en œuvre des actions

Sur le champ de la DIRECCTE, après la phase d'instruction, les projets conventionnés ont été menés à terme, à l'exception de deux projets portés par les CMA, déprogrammés après avoir été validés. La mise en œuvre n'a pas toujours été évidente et certains projets ont d'ailleurs évolué en cours de route (voir ci-dessous).

L'ACCES AUX JEUNES NEET

En Auvergne, le problème rencontré, plus que l'accès aux jeunes, tient à la quantité assez faible, perçue par les acteurs, de jeunes pouvant intégrer les dispositifs, ce qui renvoie à l'anomalie statistique par laquelle cette région s'est trouvée incluse dans l'IEJ.

L'accès aux jeunes NEET a représenté des enjeux différents en fonction des porteurs. Pour les ML et le GIP, l'accès aux jeunes n'a semble-t-il pas été un problème majeur, de nature à remettre en cause les actions²¹ compte tenu de la proximité des NEET avec leurs publics habituels. Les ML en milieu rural ont de plus conduit des projets visant à élargir l'accompagnement à des jeunes non connus de la ML, ou à renforcer les moyens des permanences, voire en créant de nouvelles permanences, pour toucher de nouveaux jeunes (ML des Jeunes pour l'arrondissement de Thiers, Avenir Jeunes Mission Locale à Montluçon).

Le GIP s'est quant à lui appuyé sur les plateformes de la MLDS pour conduire ses projets de repérage et d'accompagnement. Les actions de repérage "pur" peuvent toutefois représenter une difficulté dans le cadre de l'IEJ, les contacts téléphoniques avec les jeunes étant perçus comme difficilement compatibles avec les exigences de justifications liées à l'IEJ.

Enfin, certaines structures ont directement mis en place des actions de repérage au bénéfice de leurs dispositifs, comme les Chambres des Métiers et de l'Artisanat qui ont eu des difficultés de recrutement. Elles sont en effet le premier interlocuteur lors

²¹ Les ML indiquent à 95% dans leur bilan que le réalisé est conforme au prévisionnel.

de la rupture d'un contrat d'apprentissage, et peuvent ainsi repérer précocement un jeune NEET et lui proposer un accompagnement. Par ailleurs, la CMA Haute Loire a également mis à profit les forums de l'alternance ou les journées portes ouvertes des CFA, pour nouer un contact avec les jeunes.

Plus globalement, les nouveaux porteurs avaient prévu de faire appel aux ML et à PE pour repérer les jeunes²², et agir comme prescripteurs pour leurs dispositifs. Les nouveaux entrants, comme le CREDIS, ont ainsi multiplié les rencontres avec les prescripteurs pour faire connaître leur dispositif. Ce canal ne s'est cependant pas toujours révélé opérant, dès lors que ces structures ont eu leurs propres dispositifs, vers lesquels elles ont orienté leurs jeunes (GJ et accompagnement renforcé pour les ML, AIJ pour PE), ou que le jeune fait face à des difficultés plus larges (difficultés sociales, familiales, de santé...), conduisant les opérateurs non spécialistes à réorienter les jeunes vers les ML.

Les opérateurs extérieurs ont donc eu pour certains des difficultés à faire entrer des NEET dans leurs dispositifs ou à les y maintenir¹. Ceci s'est vérifié par exemple pour la CMA de l'Allier, pour qui l'existence d'autres dispositifs similaires portés par d'autres acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, ML) a pu freiner la dimension de repérage des jeunes, déjà présents dans l'un ou l'autre de ces dispositifs. La Garantie Jeune a selon la CMA de la Haute-Loire pu amener une concurrence avec les dispositifs de la CMA, notamment via la mise en place d'une allocation au bénéfice des jeunes (la rémunération de l'apprentissage étant traditionnellement un de ses avantages comparatifs).

Concernant les actions de formation du PRF, la difficulté a tenu au fait que ces dispositifs étaient ouverts à l'ensemble des demandeurs d'emploi sans être ciblée sur les NEET. Un nombre limité d'entre eux a donc intégré ce dispositif.

Enfin, l'exclusion de certains publics (jeunes en service civique) a pu, selon les interlocuteurs rencontrés, empêcher l'accès des dispositifs à certains jeunes.

L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

Dans ces conditions, des structures développant des actions nouvelles se trouvent face à des jeunes venant de canaux très divers, et aux profils très hétérogènes auxquels il faut s'adapter.

Les difficultés rencontrées par les jeunes sont parfois sous-estimées initialement. Certains porteurs ont ainsi ressenti le besoin de renforcement de leur dispositif par la mise en place de psychologues (CMA, GIP) pour mieux traiter des freins périphériques et des situations individuelles parfois complexes des jeunes.

²² Le conseil départemental du Puy de Dôme a également pu intervenir comme prescripteur pour certains dispositifs, en orientant par exemple des jeunes vers le dispositif de l'association Alteris et ses ateliers sectoriels.

L'accompagnement des jeunes très éloignés de l'emploi a également pu conduire à allonger les phases d'accompagnement par rapport au plan initial : la CMA de l'Allier indique par exemple que les difficultés initiales des jeunes rendent plus long le chemin vers l'employabilité, ce qui n'est pas toujours détectable à l'entrée dans l'action. La phase d'accompagnement est alors plus longue et renforcée que prévu.

Les délais de prise en charge des jeunes sont également un point d'attention porté par les opérateurs : les populations NEET étant volatiles, le temps de latence ne doit pas être trop long entre l'entrée dans la situation de NEET et la prise en charge au sein d'un dispositif. La ML de Cournon avait par exemple initialement favorisé des entrées groupées afin de mettre en place des dispositifs pédagogiques collectifs. Elle a par la suite préféré un fonctionnement par entrée permanente sur chaque site (Cournon, Pont du Château et Billom) pour éviter le risque de perdre le contact avec le jeune.

Dans l'exemple du CREDIS, l'ouverture progressive du dispositif à d'autres profils que les diplômés de l'ESS a poussé à adapter le projet et notamment les modalités d'accompagnement et les champs couverts : lutte contre l'illettrisme, accompagnement dans les démarches sociales (pôle emploi, CAF) et mise en place de partenariats avec de nouveaux acteurs, comme la PJJ.

LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

La recherche de nouveaux canaux de recrutement, et l'adaptation au profil effectif des jeunes se présentant s'est faite dans un deuxième temps. Or, le temps d'intervention a souvent été assez court, l'objectif étant de terminer la programmation en décembre 2015. Théoriquement, il pouvait être de 2 ans pour les répondants au 1^{er} AP de la DIRECCTE²³, la proposition ayant été faite aux opérateurs de conventionner sur deux ans dès 2014. Plusieurs acteurs ont cependant déposé deux demandes (fin 2014 et fin 2015), montrant qu'ils ont renouvelé et poursuivi leurs projets après une première phase de mise en œuvre (CREDIS, Espace info Jeunes, GIP Auvergne, et les ML de Clermont Communauté, Jeune Loire, Livradois-Forez, Cournon, Val d'Allier, Brioude). De même pour la Région, le délai de sortie et de réponse aux appels à projet n'a pas permis une réelle appropriation des concepts conduisant à la mise en place d'actions dédiées, certaines ML pouvant toutefois s'être saisies de l'IEJ pour proposer un accompagnement plus personnalisé et renforcé sur les thématiques spécifiques (ex : la préparation à la signature d'un contrat d'apprentissage). Les appels à projets ont donc couvert des thématiques auparavant financées par des crédits FSE.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà de ceux pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) est relativement peu abordé dans les bilans des opérations, qui sont parfois toujours en cours de réalisation, mais quelques éléments ressortent pour les structures ayant présenté des projets nouveaux pour elles :

27. Montée en compétence dans le repérage de jeunes, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à leur apporter ;
28. Mise en place d'une dynamique territoriale via le renforcement des permanences et la mise en place d'un réseau avec les acteurs économiques ;
29. Élargissement de l'offre de service, au-delà des actions « cœur de métier » vers des missions d'accompagnement plus structurées ;
30. Montée en compétence sur le montage de projets, et remobilisation des ML autour des fonds européens après les expériences des précédents PO ;
31. Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations de partenariat, notamment avec des canaux potentiels de recrutement hors ML et PE : la proximité de certaines offres entre opérateurs a ainsi conduit les opérateurs à se coordonner pour éviter les tensions et travailler en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

²³ L'instruction de ces dossiers a été validée fin 2014 et les projets ont souvent démarré début 2015.

2.2. L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

En ce qui concerne le premier point, l'IEJ est conçu comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant largement selon les cas :

32. Elle est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est notamment le cas pour : les plateformes d'insertion du GIP²⁴ (auparavant financées par le FSE) ou les actions de formation professionnelle du PRF ;
33. L'IEJ permet de renforcer l'accompagnement sur un nombre plus important de jeunes, autrefois non touchés par les dispositifs, en particulier dans des zones rurales (ML de l'arrondissement de Thiers, ML de Montluçon), un repérage et accompagnement plus proche et plus réactif ;
34. Dans le cas de la formation professionnelle (Région), elle permet de positionner des moyens sur les NEET là où ils étaient auparavant considérés parmi d'autres publics en insertion. Ceci est surtout valable dans le cas des formations hors marché CRA, mais leur impact semble limité au vu des montants associés et du nombre de jeunes visés (225), par rapport aux volumes traités par le PRF.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Dispositifs et acteurs nouveaux, dans le cadre de l'enveloppe de la DIRECCTE et de la Région.

DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

Les AP de la DIRECCTE amènent un certain nombre de structures à développer de nouveaux projets (Association ALTERIS, projets des CMA, accompagnement des jeunes diplômés de l'ESS par le CREDIS), ou à cibler plus précisément des profils NEET (formations hors CRA ou accompagnement à l'apprentissage pour le Conseil régional).

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

²⁴ Au-delà du financement des plateformes, le GIP a toutefois également mis en place des projets spécifiques via l'IEJ - cf. partie 2.2, comme notamment le chantier école et la mise en place d'un suivi psychologique sur la plateforme

La majorité des acteurs sont des opérateurs « historiques » de l'emploi des jeunes, notamment les ML. De nouveaux acteurs ont toutefois émergé avec la mise en place de l'IEJ : le CREDIS²⁵ était historiquement un OI chargé d'amener les fonds européens vers les acteurs de l'ESS. En 2013, il a souhaité mettre à profit ses compétences au bénéfice des jeunes. La proximité de cet acteur avec les fonds européens a facilité la décision de recourir à l'IEJ pour monter le projet.

Les CMA départementales ont également investi le champ de l'accompagnement des jeunes, afin de faciliter leur accès à l'apprentissage.

Les acteurs associatifs (hors ML) sont assez peu représentés, hormis l'association ALTERIS qui a mis en place les ateliers sectoriels. Le seul autre projet porté par une association (Handi'Sup Auvergne) n'a pas vu le jour.

Concernant les actions de la Région, les acteurs existaient déjà mais n'étaient pas positionnés sur des dispositifs spécifiques (opérateurs de la formation professionnelle sanitaire et sociale, action de Vichy Val d'Allier pour les jeunes Mahorais...).

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ

Si les AG ne sont pas intervenues sur le contenu des projets, laissés à l'appréciation des organismes, des échanges réguliers ont été menés avec pour objectif d'assurer la compatibilité des projets, et en particulier à travailler sur la notion de public (notamment parce que les AG sont strictes sur le fait que les actions ne doivent pas viser les jeunes bénéficiaires de la GJ ou d'autres dispositifs, comme le service civique) et éviter les risques de double financement. Les OF ont également été informés et suivis par le service formation du conseil régional concernant les exigences de l'IEJ (notamment concernant le statut de NEET).

Au total, il est difficile de savoir si les conditions de l'AP ont modifié les pratiques des acteurs au-delà de la formulation de leur projet pour qu'ils soient éligibles à l'IEJ.

²⁵ Le CREDIS était historiquement un OI chargé d'amener les fonds européens vers les acteurs de l'ESS – principalement les petites structures (associations et coopératives).

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

Quelques exemples de modes d'accompagnement spécifiques ou innovants ont été mis en place, on peut citer à cet égard :

35. les ateliers sectoriels ALTERIS, qui mobilisent différents acteurs (secours catholique, associations sportives) pour repérer des jeunes et les faire entrer dans une dynamique positive via la conduite d'ateliers manuels
36. le second projet du CREDIS, qui s'est adjoint de nouvelles offres de services et a mis en place des lieux de rencontres informels avec les entreprises, des ateliers avec un metteur en scène...
37. le chantier école du GIP, qui permet aux jeunes les plus éloignés de l'emploi (par petits groupes de 5 à 8 jeunes) de se mobiliser autour d'un chantier concret de réhabilitation d'un jardin et la construction d'une roulotte.

Cependant, les délais courts d'émission puis de réponse aux appels à projet ont également selon les AG pu être un frein à l'innovation, notamment dans le cas du Conseil régional, qui n'a d'ailleurs pas mentionné d'exigence particulière en termes d'innovation dans son appel à projet.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Dans les éléments que nous avons recueillis, il apparaît que les porteurs ont fait évoluer dans une certaine mesure leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET.

Dans les faits, une partie des porteurs considère soit qu'il s'agit déjà de leur public, soit que leur public entre dans la définition. La notion d'éloignement de l'emploi reste la plus structurante pour les porteurs : plus le public est éloigné de l'emploi, moins le projet professionnel est abouti : les étapes seront plus longues pour les amener à une solution. Mais globalement pour les ML, les actions financées par l'IEJ présentent selon la DIRECCTE peu de différences avec leurs actions habituelles.

Il en est de même pour le couple diagnostic-solution, qui est déjà très présent parmi les porteurs, notamment tous ceux issus de la formation.

En revanche, ce qui revient très régulièrement pour des acteurs de l'insertion « en général » et qui se sont investis sur les NEET, c'est leur découverte de ce que travailler avec des NEET signifie. Certes, une grande partie des porteurs ont cherché à personnaliser les parcours. Par exemple, pour un jeune en rupture de contrat d'apprentissage, les premières bases du parcours sont déjà posées. La démarche de se tourner vers l'apprentissage, le choix d'un métier ou une ébauche de projet professionnel sont déjà réalisées, la phase 1 dure donc moins longtemps. Pour un jeune en décrochage scolaire récent, la phase de repérage / accompagnement peut durer plus longtemps, afin de faire émerger et préciser le projet et faire découvrir les métiers de l'artisanat.

Néanmoins, avec l'IEJ, les porteurs hors ML ont éprouvé la difficulté à faire rentrer les jeunes dans les dispositifs, à les y maintenir, l'ampleur parfois des savoir-être et des savoir-faire à faire acquérir, maîtrise insuffisante de la langue française ou de capacité à s'exprimer dans un environnement professionnel, à l'oral comme à l'écrit, la diversité des situations, l'importance des facteurs externes (relation avec l'école, les questions de logement, de santé...). Les ML ont pu identifier en cours d'accompagnement des besoins périphériques tournés vers l'autonomisation du jeune (apprendre à utiliser le réseau de transport en commun, travailler sa présentation physique, contacter un employeur...). Dans ces cas, le besoin d'accompagnement personnalisé par le conseiller est plus important, celui-ci accompagnant parfois le jeune lors de son premier contact avec un potentiel employeur.

La découverte de ces nouveaux profils et de leurs attentes amène à de réels changements dans les pratiques professionnelles de ces structures, mais aussi plus largement à un changement de vision des problèmes des NEET, qui est potentiellement durable.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ a-t-elle influé sur les pratiques ?

Les financements européens induisent des cycles longs, entre le dépôt de dossier, l'instruction, la réalisation, les étapes de bilan et contrôle et enfin le paiement des structures. Les porteurs de projet qui avaient expérimenté un financement FSE dans le cadre du PO 2007-2013 n'ont majoritairement pas été faciles à convaincre de se positionner sur l'IEJ, ce qui a conduit les AG à faire un effort important de pédagogie et de simplification.

Pour le PO 2014-2020, la DIRECCTE et les opérateurs se sont mis d'accord sur des montants forfaitaires, pour sécuriser et gagner en simplification de gestion. Le forfait de 40 % mis en place a également permis de couvrir les dépenses indirectes et les dépenses de fonctionnement directes, et a été perçu comme un gain de temps. Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) a également été mobilisé par la DIRECCTE afin d'opérer un amorçage financier sous forme d'avances (uniquement au cours de la première année).

Certains porteurs de projets sont passés du statut d'organisme intermédiaire au statut de porteur de projet avec l'IEJ, ce qui a induit un transfert de la charge administrative sur ces opérateurs, pour la collecte des pièces justificatives et le suivi.

Les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont donc vues par les acteurs comme lourdes, même si les échanges en amont avec les AG ont permis de réduire en partie l'incertitude. Le besoin de clarification de la justification du profil de NEET a en effet causé une complexité pour les structures, la liste des pièces justificatives n'ayant été stabilisée qu'en décembre 2015, alors que de nombreux jeunes étaient sortis depuis longtemps du dispositif. La possibilité offerte par l'AG d'utiliser les attestations sur l'honneur a été perçue comme facilitante pour les opérateurs.

La nature même des justificatifs est perçue comme un frein, en raison de leur caractère sensible, comme par exemple les attestations d'hébergement alors que les jeunes peuvent rencontrer des difficultés familiales. Le questionnaire a pu représenter également une difficulté liée à la sensibilité de certaines questions sur la situation personnelle du jeune.

Le dialogue avec les AG a cependant permis d'anticiper certaines difficultés, comme par exemple le besoin de souplesse « à la carte » dans la justification des phases, en fonction de la situation du jeune. Ceci a permis de faciliter les contrôles a posteriori.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

L'IEJ a permis de mettre en place ou de conforter un certain nombre de points de contacts entre les opérateurs. La proximité des publics (ex : décrocheurs) ainsi que la proximité des missions (accès à l'apprentissage, formation / insertion) a contribué à maintenir un lien entre ces opérateurs. Mais elle semble avoir également exacerbé une certaine concurrence entre structures face au faible nombre de jeunes prêts à entrer dans les dispositifs.

Ce contexte plus concurrentiel est particulièrement marqué dans le Puy-de-Dôme, où les structures sont plus nombreuses, les jeunes NEET ayant potentiellement accès à plus de dispositifs d'accompagnement. La Garantie jeune a notamment représenté une concurrence importante pour les projets IEJ régionaux ou déconcentrés des ML et des autres opérateurs, selon les premiers bilans réalisés par les opérateurs.

Au-delà de la phase d'entrée du NEET dans le dispositif, le maintien des jeunes au sein du dispositif représente également un enjeu : si le jeune a des problèmes « périphériques » à son insertion professionnelle, les opérateurs dont ce n'est pas le cœur de métier peuvent être amenés à les orienter vers d'autres acteurs (notamment ML), plus à même de lever ces freins. Il est alors possible que le jeune « sorte » de l'accompagnement pour entrer dans un dispositif géré par la ML. Néanmoins, eu égard aux enjeux de concurrence mentionnés précédemment, il n'est pas sûr que cela ait été toujours vérifié.

Les partenariats ont selon les opérateurs pu être développés pour aller plus loin dans le recrutement des jeunes, chacun ayant principalement gardé ses canaux d'identification des jeunes. Sur le profil des jeunes diplômés par exemple, d'autres dispositifs pour l'emploi des jeunes existaient sur la région de Clermont-Ferrand, conduits par l'APEC, la Ligue de l'enseignement ou Pôle Emploi. Le positionnement sur un projet à destination des jeunes via l'IEJ a conduit le CREDIS à mettre en place des partenariats avec ces acteurs, pour clarifier les objectifs et rôles de chacun, et rassurer sur la non-concurrence entre les dispositifs. Des interventions communes auprès des étudiants sont prévues, ce type de partenariat étant perçu par l'opérateur comme plutôt inédit.

Principaux enseignements sur les actions menées :

10. 42 structures ont été soutenues par la DIRECCTE et la Région, (et un potentiel de 160 actions relevant du PRF), principalement sur des missions d'accompagnement, et majoritairement par des ML pour la première, et surtout des actions de formation insertion pour la deuxième.
11. Une partie des actions d'accompagnement menées sont nouvelles, mais les porteurs sont majoritairement des acteurs historiques de l'insertion professionnelle des jeunes, c'est notamment le cas des actions portées par les ML ou les acteurs de la formation professionnelle. Mais le recours aux AP a permis dans une certaine mesure d'ouvrir à de nouveaux acteurs et de nouvelles actions, y compris sur le champ de la formation / insertion.
12. Des actions de repérage ont été conduites, via les acteurs historiques de la lutte contre le décrochage, mais elles sont parfois perçues comme plus difficiles à justifier au regard des critères de l'IEJ.
13. Les projets d'accompagnement, en particulier nouveaux, ont cherché à identifier des canaux de recrutement de jeunes, les ML et PE ayant la possibilité de privilégier leurs propres dispositifs ou leurs partenaires historiques.
14. Les acteurs ciblant les NEET pour la 1^{re} fois ont souvent dû adapter leurs dispositifs au profil de ces jeunes, différent des publics en insertion « classique » et dont les spécificités sont à prendre en compte.

... sur les contributions de l'IEJ :

15. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation (plus de 80 % de la programmation) a été minimale. En revanche, elle a permis la mise en place de nouveaux dispositifs de formation adaptés au public NEET, ce qui constitue une évolution, même si ces opérations représentent une faible part des budgets programmés (1,8 M€).
16. Pour le repérage au sein des plateformes d'insertion, l'IEJ a partiellement agi en substitution de crédits FSE, mais elle a aussi permis de modifier les modalités d'accompagnement après le repérage proprement dit.
17. Dans d'autres cas, elle a permis de renforcer l'accompagnement, via par exemple le renforcement de la présence sur les territoires, notamment ruraux, afin de toucher des jeunes pour la première fois.
18. Dans certains cas, l'IEJ a conduit des nouveaux acteurs à modifier leur approche des jeunes, via une démarche d'accompagnement plus marquée et concentrée sur les NEET ; à découvrir les spécificités de ce public et à s'y adapter, leur permettant également de monter en compétence sur le sujet.
19. L'IEJ a dans certaines mesures amené les acteurs du territoire à travailler ensemble, sans véritablement parvenir à mettre en place une logique de parcours : les jeunes peuvent être réorientés, mais il existe une certaine tension sur le nombre de NEET effectivement présents sur le territoire auvergnat. Les porteurs semblent plutôt renforcer leur offre interne.
20. Le temps de l'IEJ (et sa non-reconduction) rend incertain le maintien des effets sur les opérateurs, notamment en termes de compétences et de réseau, après 2018.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1. Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Auvergne ?

En Auvergne et sur la période, la proportion de NEET a connu une relative stabilité avant de refluer significativement en 2017 : 9,4 % en 2014, 9 % en 2015, 9,6 % en 2016 avant de redescendre à 7,5 % fin 2017^m. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) connaît une tendance à la baisse sur 2016 et 2017 : leur nombre est passé de 16 937 (Décembre 2014) à 15 287 (T4 2017)ⁿ, après une remontée à 17 485 en décembre 2015.

Le taux de chômage des jeunes a également connu une baisse importante sur la période de référence : il est passé de 19,5 % en 2014 à 12,5 % en 2017, après un premier décrochage important entre 2015 et 2016 (19,4 % en 2015 et 15,2 % en 2016). Au total, cela représente 6 600 jeunes en 2017 contre 9 500 en 2014^o, la population de l'Auvergne représentant au total 1 365 000 personnes, dont 149 000 jeunes de 15-24 ans en 2017^p.

3.2. Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

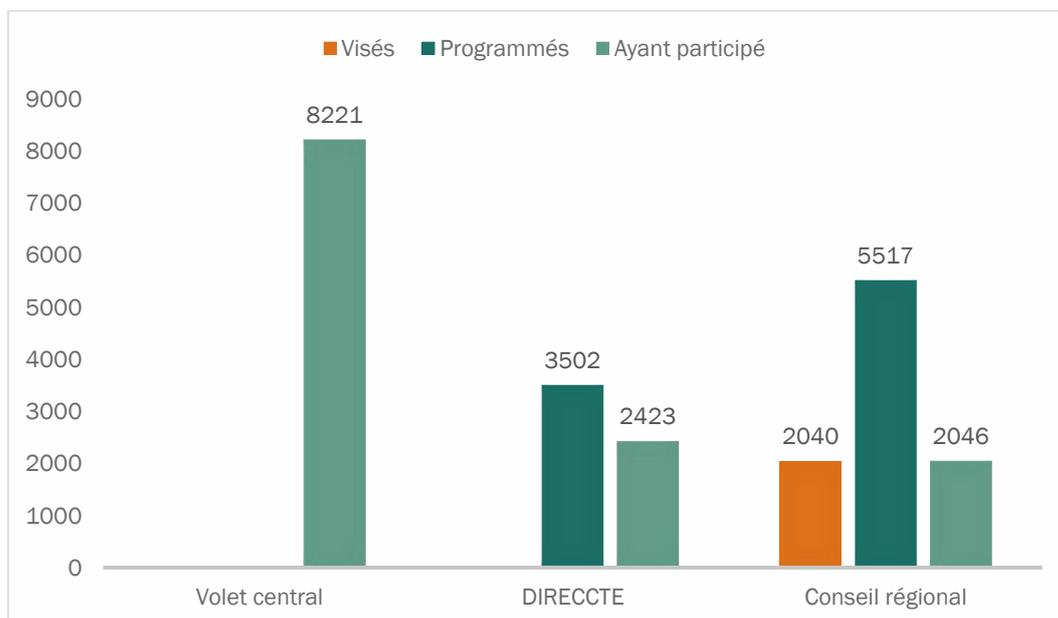
En Auvergne, 2 423 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE²⁶, et 2 046 ceux de la Région (cf. Tableau 7 ci-dessous). Par ailleurs, 8 221 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, et en particulier l'AIJ (2 814 jeunes) et la Garantie Jeunes (4 641 jeunes)²⁷. Au final, 12 690 jeunes en Auvergne sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 13 700 NEET présents en 2014²⁸.

²⁶ Chiffres au 30 avril 2018. Les structures ayant jusque fin juin 2018 pour fournir leur bilan final, il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

²⁷ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

²⁸ Nombre de NEET en Auvergne dans le premier rapport d'évaluation de l'IEJ (2015)

Tableau 7 : Participation des jeunes dans les dispositifs



En termes d'âge, de sexe et de localisation géographique, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et celles de la Région se distinguent par plusieurs aspects (Tableau 6 ci-dessous). Ils diffèrent au regard du niveau de formation (11 % des jeunes « DIRECCTE » sont bac+2 et au-delà contre 5 % côté Région. Les dispositifs nationaux ont quant à eux rassemblé 21 % de jeunes bac + 2 et plus), les profils de niveau brevet ou moins étant largement plus représentés dans les opérations DIRECCTE.

En termes de profil socio-économique, on observe un taux de jeunes dans une situation plus éloignée de l'emploi plus important côté DIRECCTE (29 % d'inactifs contre 18 % côté Région, et un âge moyen moins élevé côté DIRECCTE), mais des difficultés socioéconomiques fortes côté Région : 70 % des participants des projets Région font ainsi partie d'un ménage dans lequel personne n'est en emploi.

En comparaison, le profil des participants au volet central apparaît plus proche de l'emploi, avec plus de 91 % d'actifs à l'entrée.

Tableau 8 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région ²⁹
Sexe	F : 48 % - H : 52 %	F : 45 % - H : 55 %	F : 40 % - H : 60 %
Âge moyen	21 ans	19 ans	22 ans

²⁹ Sur un échantillon de 1 071 jeunes fourni par la Région.

<i>Localisation</i>	Allier : 26 % Cantal : 9 % Haute-Loire : 14 % Puy-de-Dôme : 51 %	Allier : 18 % Cantal : 2 % Haute-Loire : 31 % Puy-de-Dôme : 44 % ³⁰	Allier : 30 % Cantal : 7 % Haute-Loire : 32 % Puy-de-Dôme : 30 %
<i>Niveau de formation</i>	≤ Brevet ou moins : 48,7 % ≥ Bac +2 : 21 %	≤ Brevet ou moins : 64,3 % ≥ Bac +2 : 11 %	≤ Brevet : 44 % ≥ Bac +2 : 5 %
<i>Ménage où pers. n'est en emploi</i>	27,4 %	21,8 %	70 %
<i>Situation à l'entrée</i>	Actifs : 91,4 % Inactifs : 8,6 %	Actifs : 71 % Inactifs : 29 %	Actifs : 82 % Inactifs : 18 %

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 47 % ont été impliqués dans les actions de formation et 40 % dans les actions d'accompagnement, pour le volet PON déconcentré et Région. Les actions de repérage au sens d'actions portées par des acteurs historiques du repérage, comme le GIP, représentent 13 % des participants.

De nouveau les situations sont assez différentes en termes de temps passé dans les dispositifs (plus long dans le cas des dispositifs nationaux), de maintien (avec une 30 % de départs dans le volet central, contre 25 % et 22 % pour la DIRECCTE et la Région respectivement) et surtout de statut en sortie (Tableau 9 ci-dessous). Le temps moyen de maintien dans le dispositif est de 4 mois pour les dispositifs DIRECCTE, suivant le principe appliqué par les ML dans le cadre de leur accompagnement renforcé.

A priori, il y a assez peu de parcours au sein de l'IEJ : moins de 6 % des jeunes³¹ « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs. Les parcours peuvent concerner un repérage par la MLDS, puis un passage dans un dispositif ML ou CMA, un parcours ML puis CMA ou un parcours dans deux dispositifs d'un même organisme, avec une sortie en emploi pour certains lors de la deuxième participation. Mais ces mouvements restent limités. Pour les dispositifs de la Région, la notion de parcours est également absente, la quasi-totalité des participants ayant pris part à une seule action au sein de l'IEJ.

In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant, mais on constate en Auvergne que ce taux est inférieur aux moyennes nationales, sur le volet central (- 2 points), mais surtout sur le volet déconcentré (- 7 points). Les jeunes sortis des

³⁰ 124 participants, soit 5 %, ont une commune à NA

³¹ 68 jeunes ont participé à deux opérations

dispositifs du volet central partent relativement moins en formation, mais leur retour à l'emploi est supérieur à la moyenne nationale sur ces dispositifs. De même pour les dispositifs DIRECCTE, au-dessus de la moyenne nationale du PON déconcentré aussi bien en termes d'accès à la formation que de retour à l'emploi. Ces résultats sont à mettre en regard des chiffres du chômage des jeunes, qui a significativement décliné dès 2014 sur le territoire Auvergnat et qui donc a pu jouer également un rôle dans le taux de retour à l'emploi supérieur à la moyenne nationale. La Région se situe elle aussi dans des niveaux comparables.

Tableau 9 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région ³²
<i>Temps moyen</i>	8 mois	4 mois	4 à 5 mois ³³
<i>Départ avant terme brut – net³⁴</i>	30,3 % - 24,3 % (sur 91 % des réponses)	25,7 % - 15,4 % (sur 97,5 % des réponses)	22 % - 15 % (sur 85 % des réponses)
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 57 % (sur 91 % des réponses) (59,1 % sur 89 % des réponses) Formation ou études : 5,1 % (5,8 %) Emploi : 37,9 % (35,1 %)	NEET : 41,7 % (sur 97 % des réponses) (48,5 % sur 92 % des réponses) Formation ou études : 25,1 % (21,9 %) Emploi : 33,2 % (29,6 %)	NEET ³⁵ : 49 % Formation ou études : 18 % Emploi : 33 %
<i>% des NEET inactifs en entrée et en sortie</i>	26% F : 23 % - H : 28 %	54 % F : 54 % - H : 54 %	2 ³⁶ % F : 64 % - H : 67 %

La

³² Sur un échantillon de 1 071 jeunes fourni par la Région.

³³ Durée moyenne de 4,4 mois sur l'échantillon de 1 071 jeunes fourni par la Région Auvergne

³⁴ Net : Hors retour à l'emploi, formation

³⁵ Pour 64 participants (soit 6% de l'échantillon), l'information n'est pas disponible

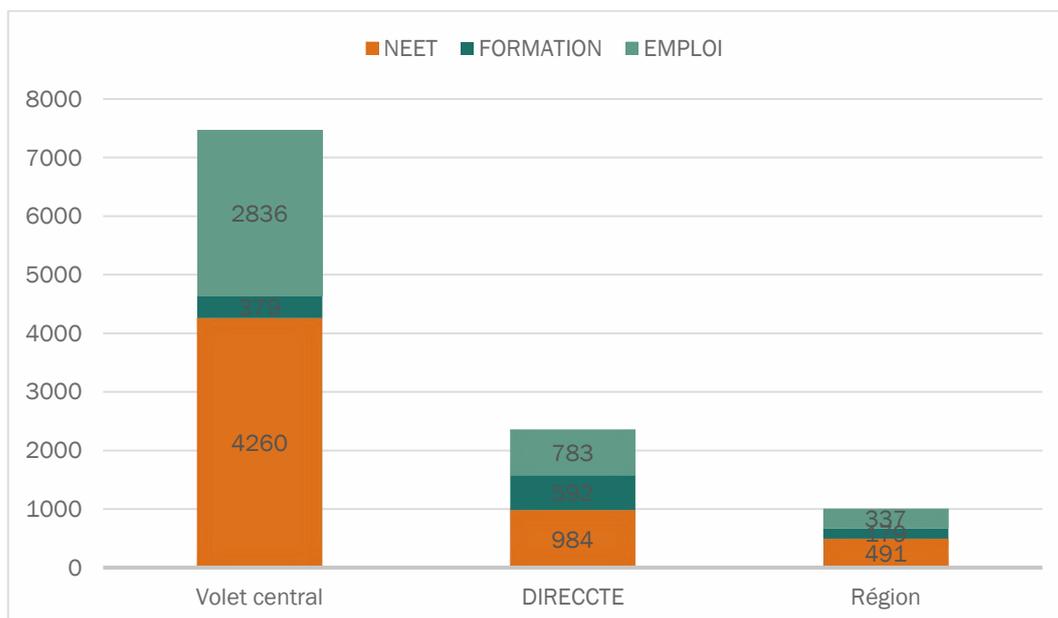
³⁶ Le taux de jeunes inactifs à la sortie qui étaient déjà inactifs à l'entrée est très faible pour la Région, cela pouvant être lié au fait que l'accès à la formation professionnelle via les dispositifs de la Région concernent les demandeurs d'emploi dans le cadre du PRF

Figure 4 ci-dessous précise ce statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme³⁷.

De fait, au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2017 montre que 49 % des participants sont en emploi et 13 % sont en formation, soit respectivement +11 points et +8 points par rapport aux chiffres présentés ci-dessus pour les dispositifs nationaux touchant des jeunes auvergnats, à la sortie des dispositifs.

³⁷ La Région Auvergne a conduit une enquête à 6 mois sur un échantillon de 436 participants. Sur les 436 répondants, 232 (53 %) étaient en emploi 6 mois après leur date de sortie, 41 (9 %) en formation ou enseignement et 12 (3 %) en stage sans être en formation. Parmi les 173 participants n'étant pas en emploi, 26 (6% du total de l'échantillon) sont inactifs (ni en emploi, ni en formation, ni en stage).

Figure 4 : Statut des jeunes à la sortie³⁸



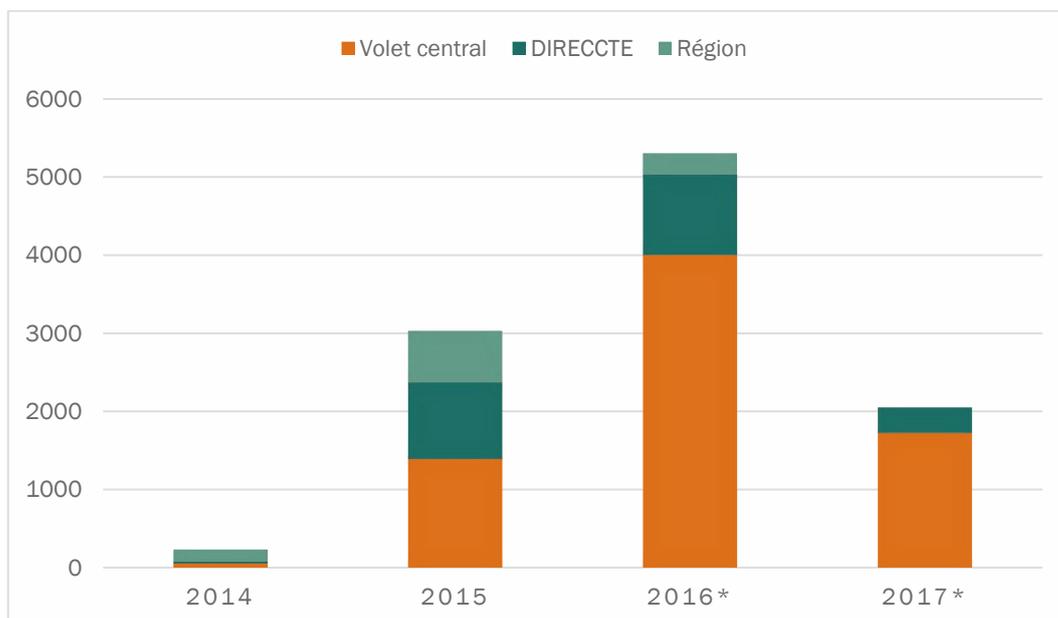
En rythme annuel, il apparaît que les dispositifs sont montés en puissance en 2015 et surtout 2016³⁹, avec près de 80 % des sorties sur ces deux années. Cela signifie que la meilleure année (2016), le dispositif a au total concerné 5 300 jeunes⁴⁰ (39 % des NEET annuels), et a potentiellement contribué à en amener 17 % vers la formation ou l'emploi.

³⁸ Pour la Région, les données de sortie sont disponibles pour un échantillon de 1 071 jeunes (sur les 2 046 présents dans le fichier de suivi budgétaire transmis en décembre 2017). Pour les dispositifs DIRECCTE, les sorties 2018 ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

³⁹ Les données Région ne sont disponibles que jusque juin 2016, donc toutes les sorties 2016 ne sont pas comptabilisées dans ce tableau pour les dispositifs associés.

⁴⁰ Sur un total de 13 700 NEET comptabilisés en 2014

Figure 5 : Nombre de sorties des dispositifs par année⁴¹



3.3. En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de mesurer comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent in fine les jeunes concernés. Nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Une part significative des dispositifs financés en Auvergne n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de l'IEJ, étant donnée la mobilisation forte des acteurs historiques de l'insertion des jeunes, au moins dans un premier temps. Si l'on excepte les ML (pour la DIRECCTE) et les acteurs du PRF pour la Région, la proportion de jeunes pour lesquels l'IEJ pourrait avoir modifié le ciblage est néanmoins de 25 % côté Région, et de 24 % côté DIRECCTE, en raison du choix d'ouverture à des opérateurs et des actions nouvelles. Pour ceux-là, l'IEJ permet de se concentrer sur les jeunes NEET, marquant ainsi une rupture avec leurs pratiques habituelles.

Les publics connaissant a priori les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi (en termes de qualification ou d'âge, mais aussi de taux d'inactifs) sont plutôt à rechercher du côté des dispositifs DIRECCTE, ceci pouvant s'expliquer par

⁴¹ Pour la Région, les données de sortie reposent sur un échantillon de 1071 jeunes. Les données de sortie disponibles s'arrêtent à juin 2016.

la forte proportion d'actions portées par les ML, mais aussi la place données aux actions de repérage et / ou destinées aux jeunes décrocheurs.

Même si le taux d'actifs est plus important, et le nombre de jeunes moins qualifiés moins importants, les dispositifs régionaux sont toutefois marqués par un nombre de jeunes participants au sein d'un ménage sans emploi particulièrement élevé. L'ouverture via les AP des actions portées par la Région a sans doute permis de toucher des jeunes plus éloignés de l'emploi que les actions traditionnelles du PRF, qui n'ont pas été modifiées avec l'IEJ.

In fine, les acteurs traditionnels de l'insertion des jeunes ont pratiquement atteint leur cible en matière de jeunes accompagnés (94 % de l'objectif), alors que les nouveaux⁴² ont eu des difficultés à recruter (56 %⁴³), surtout au démarrage⁴⁴, avec des situations cependant contrastées. À titre d'illustration, l'association ALTERIS a accompagné 36 jeunes contre 136 ciblés initialement ; la CMA de l'Allier a accompagné 154 jeunes contre 400 prévus sur les deux dispositifs, le CREDIS a accompagné 104 jeunes contre les 80 prévus initialement sur les deux dispositifs, la CMA de Haute-Loire étant proche de son objectif avec 90 jeunes accompagnés sur 110 prévus sur l'un de ses dispositifs).

Enfin, l'application du concept de NEET, qui permet de prendre aussi en compte les publics qualifiés, se traduit une proportion de jeunes ayant un Bac+2 et au-delà à peine plus élevé que la moyenne du volet déconcentré du PON (11 % côté DIRECCTE contre 9,5 % en moyenne), malgré des opérations dédiées, telles que celles conduites par le CREDIS. Ceci peut s'expliquer dans une certaine mesure par le fait que ces opérations ont attiré in fine des publics plus jeunes et moins diplômés que la cible initiale.

⁴² CMA, CREDIS, ALTERIS. Les CMA disposaient des compétences / expériences sur l'apprentissage, mais elles ont mis en place des projets dédiés pour l'IEJ - en cela elles représentent un acteur nouveau

⁴³ 472 participants sur les 12 opérations correspondantes à ces nouveaux acteurs, alors que le prévisionnel était de 836 (information disponible pour 6 dispositifs sur les 12)

⁴⁴ La CMA Puy-de-Dôme a réajusté en 2017 son enveloppe et le nombre prévisionnel de jeunes à accompagner suite à l'expérience 2014-2015, durant laquelle seuls 15 jeunes avaient pu être accompagnés (vs. un objectif initial de 300 jeunes). Elle avait suspendu sa participation en 2015-2016 notamment pour cette raison.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

De nouveau, environ 25 % des jeunes sont potentiellement concernés par les effets de l'IEJ en termes de nouveau type d'opérations, mais cette proportion peut être plus importantes si l'on considère les changements dans les modalités d'accompagnement, qu'il s'agisse de renforcement de l'accompagnement, de renforcement de la capacité à toucher des nouveaux jeunes moins mobiles (grâce aux antennes des ML), ou l'apport de nouvelles dimensions à des actions d'accompagnement existantes (mise en place d'un accompagnement psychologique, par exemple).

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, leur statut en sortie est plutôt plus favorable pour les actions du Volet central en termes de retour à l'emploi par rapport au volet déconcentré, pour qui le retour en formation est largement au-dessus de la moyenne nationale. Ceci peut s'expliquer pour le volet DIRECCTE par des profils plus jeunes, moins diplômés et plus éloignés de l'emploi, mais aussi peut être par une durée d'accompagnement relativement plus courte que sur les autres dispositifs, puisque la moyenne est de 4 mois d'accompagnement.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

21. 13 336 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Auvergne
22. Les jeunes des dispositifs DIRECCTE sont plus jeunes et plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification, de l'activité notamment) que ceux du volet régional et encore plus du volet central.
23. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET, mais cependant relativement moins que la moyenne nationale, sur le volet central et surtout sur le volet déconcentré.
24. La meilleure année, le dispositif a concerné 39 % des NEET d'Auvergne et a potentiellement contribué à en amener 17 % vers la formation ou l'emploi.

... sur les contributions de l'IEJ :

25. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public différent côté DIRECCTE plutôt que côté Région, même si la Région a élargi son offre via les AP spécialement dédiés aux NEET sur les champs de la formation et de la préparation à l'apprentissage.
26. L'ouverture à des actions nouvelles permise par la mise en œuvre de l'IEJ par la DIRECCTE a aussi permis de toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi, au vu des caractéristiques des profils à l'entrée par rapport aux dispositifs Région et volet central.
27. Le taux de sortie au statut NEET est relativement plus faible que la moyenne nationale pour les dispositifs de la DIRECCTE, la sortie en emploi étant significativement au-dessus de la moyenne nationale (ce qui peut être mis en regard du taux de chômage des jeunes en Auvergne, plus faible que le niveau national)
28. Les dispositifs mis en place, plutôt côté DIRECCTE ont permis d'accompagner différemment les jeunes soit via des actions nouvelles (pour lesquelles le recrutement a pu être complexe au démarrage) soit via l'ajout de nouvelles dimensions à des actions

existantes. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, elles ont un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central en termes de retour à la formation.

4. ANNEXES

4.1. Les personnes interrogées

38. Conseil régional Auvergne

- Loïc Botté, Responsable Service FSE, Direction des Fonds Européens, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Isabelle Prudhomme, Service FSE, Direction des Fonds Européens, Région Auvergne-Rhône-Alpes

39. DIRECCTE Auvergne

- Valérie Lafont, Cheffe du service Fonds Social Européen (FSE), DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
- Marie Chancel, Cheffe du service Insertion professionnelle des jeunes, DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

40. Opérateurs

- CMA 63 : Benoît Ayme
- GIP Auvergne : Cristina Le Quellec, Marion Herambourg,
- CREDIS : Jean-Heudes Sylla, Marion Barraud
- Mission Locale de Cournon d’Auvergne : Laurence Amato

4.2. Étude de cas : SWAG Apprentissage (mission locale du secteur de Cournon)

Le projet SWAG Apprentissage a été mis en place en 2017, et représente un des dix projets portés par des missions locales auvergnates en réponse à l'AP du Conseil Régional sur la thématique du préapprentissage⁴⁵.

Le projet est porté par la ML du secteur de Cournon. Il vise à proposer aux jeunes NEET de moins de 25 ans, et plus particulièrement les 16 / 17 ans, un accompagnement renforcé dans la recherche et la signature d'un contrat d'apprentissage. Elles mettent pour ce faire en place des partenariats avec les entreprises, les CFA et les Chambres des métiers.

Inscription dans l'IEJ

La ML du secteur de Cournon a fait le constat d'un nombre important de jeunes reçus pour qui la première demande concerne la recherche d'un contrat d'apprentissage. L'AP lancé par la Région a joué le rôle de déclencheur pour la ML dans la mise en place d'un dispositif spécifique, dédié à un accompagnement personnalisé des jeunes NEET repérés comme étant en difficulté dans la recherche de leur contrat d'apprentissage.

Ces jeunes (60 jeunes ciblés⁴⁶) sont éloignés de l'emploi à plusieurs titres : leur jeune âge (47 % des participants ont 16-17 ans⁴⁷), leur niveau de qualification (84 % ont un niveau de secondaire 1^{er} cycle – collège⁴⁸). La ML identifie également l'importance des problématiques personnelles dans les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur recherche de contrat d'apprentissage : une mobilité géographique limitée pour près de la moitié d'entre eux (absence de permis ou domiciliation dans des secteurs peu desservis par les transports publics), des problématiques familiales ou un environnement peu favorable à la recherche d'emploi (maladie, difficultés financières), des problématiques de logement. Le public, jeune et éloigné de l'emploi,

⁴⁵ Les autres ML positionnées sur cet AP sont : ML de Moulins, ML du Velay (2 projets), ML pour les jeunes du bassin d'emploi de Brioude, ML de la Jeune Loire et ses rivières, ML de l'arrondissement de Brioude, ML secteur de Cournon. La ML de Moulins a également déposé deux projets en réponse à l'AP Création / reprise d'entreprise par des NEET

⁴⁶ Parmi les participants, on compte 67% d'hommes et 33% de femmes. La ML précise dans son bilan que ces données sont conformes aux chiffres de l'apprentissage, qui accueille traditionnellement plus d'hommes que de femmes (65,5% d'hommes selon les chiffres 2016 de la DARES)

⁴⁷ 42% des participants au programme sont dans la tranche 18-20 ans et 11% ont 21 ans et plus. La ML indique que la tranche d'âge des 16-17 ans est cependant la plus recherchée par les potentiels employeurs pour la signature d'un contrat d'apprentissage, en raison des taux de salaire. Source : Bilan 2017 du dispositif partagé par la ML.

⁴⁸ 14% ont un diplôme du secondaire (BAC, BEP) et 2% (1 participant) ont un diplôme de l'enseignement supérieur

se caractérise par un besoin d'accompagnement pour accéder à un niveau de maturité qui leur permettra d'accéder à l'apprentissage.

L'inscription dans l'IEJ se retrouve dans les modalités gestionnaires, et notamment la prise en compte de l'obligation de formation / sensibilisation aux axes transversaux (égalité entre les femmes et les hommes, avec notamment l'organisation d'échanges sur ces thèmes ; développement durable, avec notamment la visite d'un centre de valorisation des déchets ; égalité des chances et non discriminations, avec notamment la présence d'antennes et de permanences décentralisées afin de toucher un maximum de jeunes sur le territoire)

Contenu de l'action

Les parcours d'accompagnement sont réalisés par une conseillère dédiée à 100 % au dispositif, et se composent de trois phases :

41. Une phase de diagnostic approfondi : identification des atouts et freins, élaboration et validation du projet, diagnostic de la faisabilité du projet, évaluation des connaissances du monde du travail... Le résultat souhaité à ce stade est la confirmation de la motivation du jeune et l'élaboration d'un projet validé. Sur les 57 jeunes entrés en phase 1 en 2017 en 2017, 49 ont rejoint la phase 2.
42. Une phase d'accompagnement, formalisée par un contrat d'engagement signé par le jeune, sur différentes dimensions :
 - Accompagnement emploi (information sur le contrat d'apprentissage, outils et préparation aux contacts avec les entreprises, accompagnement dans les forums et sessions de *job dating*, travail sur la présentation physique et les attitudes, ciblage des entreprises et mise en relation avec le CFA)
 - Accompagnement projet : élaboration / validation du projet, aide à l'orientation, périodes de mise en situation professionnelle
 - Accompagnement Mobilité : demande de titres et carte de transport, apprentissage de l'utilisation des transports en commun
 - Accompagnement aspects personnels : soutien individuel, appui psychologique, information logement, santé et aides sociales.

La notion de personnalisation des parcours est importante dans le dispositif, la durée d'accompagnement et les étapes du parcours s'adaptant à la situation personnelle du jeune accompagné⁴⁹, et notamment de la maturité de son projet professionnel.

⁴⁹ L'accompagnement du jeune a duré moins de 2 mois pour 17 jeunes, 2-3 mois pour 17 jeunes, 4-5 mois pour 11 jeunes, 6 mois et + pour 4 jeunes.

Le parcours alterne les phases d'accompagnement individuel (entretiens physiques ou téléphoniques, accompagnement aux rendez-vous professionnels) et collectif⁵⁰ (ateliers, informations collectives, participation aux forums, portes ouvertes, visites).

Capacité à recruter les jeunes

Les jeunes ciblés sont les jeunes déjà présents au sein de la ML, repérés par les conseillers comme étant en difficulté dans leur recherche de contrat d'apprentissage. Le recrutement des jeunes n'a pas représenté un enjeu pour la ML. Le maintien et la mobilisation des jeunes ont représenté un enjeu plus important pour la ML, compte tenu du profil jeune et éloigné de l'emploi. Pour ces jeunes, le format collectif ne permet pas de mobiliser les jeunes dans la durée : il est important d'accompagner de manière personnalisée le jeune pour ne pas le « perdre » au cours de l'action.

La notion de NEET a pu cependant paraître restrictive dans le recrutement des jeunes, les jeunes en travail à temps partiel ne pouvant pas rejoindre le dispositif.

Les parcours des jeunes participants au dispositif

Un total de 53 jeunes a quitté le dispositif avant la fin, fixée au 31/12/2017, une majorité d'entre eux (63 %) ont quitté le dispositif avant son terme, ayant trouvé une solution satisfaisante⁵¹. Les parcours ont d'autant plus une sortie positive que le projet professionnel du jeune est mature, mais ils dépendent aussi de l'état de l'offre et la demande dans les secteurs professionnels visés initialement par les jeunes lorsqu'ils rejoignent le dispositif⁵². Le projet étant par ailleurs axé sur l'apprentissage (la conseillère étant spécialisée sur ce domaine), il est possible que certains jeunes se rendent compte finalement que l'apprentissage n'est pas la solution qui leur convient le mieux.

Deux jeunes ont été réorientés vers la GJ, notamment en raison de difficultés financières, 5 ont quitté le périmètre de la ML et 4 n'ont pas trouvé de solutions (10 %) à la sortie du dispositif⁵³.

⁵⁰ Le bilan 2017 de la ML fait état de 417 contacts (entretiens, ateliers, informations collectives, appels, visites), 288 entretiens, 18 participations à des événements (portes ouvertes, forums, visites)

⁵¹ Parmi ces jeunes, 56% ont trouvé un contrat d'apprentissage (20 jeunes), 17% (6 jeunes) ont trouvé un CDD, 8% un contrat de professionnalisation, 6% (2 jeunes) sont repartis en formation initiale et 11% (4 jeunes) sont entrés en formation

⁵² Le bilan 2017 indique que les secteurs du BTP et de la mécanique ont connu une demande plus faible que l'offre, contrairement à d'autres secteurs comme la logistique. Ceci peut influencer sur le maintien du jeune dans le dispositif.

⁵³ Pour ces jeunes, le bilan de la ML indique leur prise en charge par d'autres dispositifs (conseil départemental) ou la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage par eux-mêmes.

Enfin, 10 jeunes ont abandonné en cours de route. Les jeunes visés par le dispositif sont en effet des jeunes très éloignés du marché de l'emploi et jeunes, ce qui représente pour les acteurs rencontrés un public souvent plus fragile, connaissant d'autres problèmes (sociaux, familiaux...) et étant moins autonomes du fait de leur jeune âge. L'accompagnement renforcé est une plus-value pour ces profils, qui ont par ailleurs besoin de réactivité et d'un accompagnement de proximité afin qu'ils ne soient pas tentés de disparaître du dispositif.

Conclusion

Les ML se sont positionnées comme des acteurs de l'accompagnement à l'apprentissage via l'AP de la Région, elles bénéficiaient déjà sur d'autres projets de cofinancements FSE via la DIRECCTE. Les dispositifs tels que SWAG Apprentissage sont modestes en termes de dépenses et de nombre de jeunes accompagnés (au regard de l'activité habituelle des ML) mais elles permettent d'essaimer sur le territoire des actions d'accompagnement à destination des jeunes les plus éloignés de l'emploi, et de conduire l'accompagnement personnalisé requis par ces profils jeunes et inexpérimentés, pour qui la sortie positive peut être un contrat d'apprentissage, un emploi, l'entrée dans une formation qualifiante ou de réintégrer le système scolaire.

^a Questionnaire Cour des Comptes sur la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) – Réponse au questionnaire aux services FSE des DIRECCTE

^b <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20161005-acces-jeunes-emploi-territoire-Thiers.pdf>

^c Appel à projet 2015 – Actions spécifiques en faveur des NEET

^d Stratégie Régionale pour l'Emploi – DIRECCTE Auvergne, janvier 2015 – page 5 (lignes de partage VF4_SRE_2015-2017)

^e Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles pour la région Auvergne 2011-2014, page 21

^f <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/auvergne>

^g Plan d'action régional de janvier 2015

^h https://www.lamontagne.fr/aurillac/social/2013/04/06/rene-souchon-espere-une-adhesion-encore-plus-forte_1505065.html

ⁱ https://www.lamontagne.fr/issoire/economie/2012/12/13/eric-delzant-prefet-de-region-prefet-du-puy-de-dome-etait-en-deplacement-hier-matin-a-issoire_1372209.html

https://www.lamontagne.fr/cournon-d-auvergne/social/2013/07/02/cinq-contrats-signes-hier-par-le-prefet-de-region-eric-delzant-et-peut-etre-des-emplois-a-la-clef_1612363.html

https://www.lamontagne.fr/riom/education/2013/05/16/le-prefet-eric-delzant-en-visite-au-lycee-pjb-pour-saluer-la-plateforme-dinsertion_1552355.html

^j <http://www.regions-et-formation.fr/actions-dans-les-territoires/contrat-de-plan-regional-de-etat-des-lieux-des-cprdfop-2016.html?recherche=CPRDFOP%20Auvergne>

^k <https://www.auvergnerhonealpes.fr/45-les-avis-du-ccser.htm>

^l Source : bilans des opérateurs dans ma démarche FSE

^m Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

ⁿ Données Pôle Emploi. <http://statistiques.pole-emploi.org/>

^o Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

^p Données INSEE 2017